



RAPPORT ANNUEL
SUR LES INFRASTRUCTURES DES MARCHES
FINANCIERS ET LES MOYENS DE PAIEMENT,
LEUR SURVEILLANCE ET LES INITIATIVES
D'INCLUSION FINANCIERE



EXERCICE 2018

بنك المغرب

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
ABRÉVIATIONS	9
PARTIE 1 : INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS.....	11
CHAPITRE I : SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS	13
I. Système des Règlements Bruts du Maroc	15
I.1- Activité.....	15
I.2- Évolutions récentes et projets de développement.....	17
I.3- Évaluation	17
II. Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT)	19
II.1- Activité	19
II.2- Évolutions récentes et projets de développement	21
II.3- Évaluation.....	21
III. Dépositaire Central et Système de Règlement/Livraison (Maroclear)	23
III.1- Activité	23
III.2- Évolutions récentes et projets de développement	25
III.3- Évaluation.....	26
IV. Chambre de Compensation de la Bourse de Casablanca	28
IV.1- Flux dénoués	28
IV.2- Évolutions récentes et projets de développement	28
IV.3- Évaluation.....	29
V. Switch Monétique Interbancaire HPSS.....	30
V.1- Activité.....	30
V.2- Évolutions récentes et projets de développement.....	31
V.3- Évaluation	32
CHAPITRE II : EVOLUTIONS DU CADRE DE SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHES FINANCIERS	33
I. Outil d'aide à la notation des IMF	33
II. Dispositif de sécurité et de cyber-résilience des IMFs.....	34
III. Plan de continuité d'activité de place.....	35
PARTIE 2 : PANORAMA ET SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT	37
CHAPITRE I : MONNAIE FIDUCIAIRE	
I. Circulation fiduciaire	39
II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire.....	41
III. Qualité des billets en circulation	44
IV. Faux monnayage.....	46

CHAPITRE II : MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX.....	47
I. Caractéristiques des échanges scripturaux	48
I.1- Échanges Interbancaires	50
I.2- Échanges Intrabancaires	52
I.3- Échanges en bilatéral.....	53
II. Cartes bancaires	55
CHAPITRE III : SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX	58
I. Mise en œuvre de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux	58
I.1- Conduite de missions de contrôle sur place	58
I.2- Suivi de la migration des cartes bancaires domestiques à la norme EMV	58
I.3- Veille réglementaire sur les moyens de paiement	58
I.4- Évaluation de la sécurité des moyens de paiement.....	59
II. Centrale des incidents de paiement (CIP).....	60
III. Centrale des impayés sur lettre de change normalisée (CIL)	65
CHAPITRE IV : DEVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ET PAIEMENT MOBILE.....	68
PARTIE 3 : INCLUSION FINANCIÈRE	71
CHAPITRE I : STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE.....	73
I. Freins à l'inclusion financière.....	73
II. Vision & ambitions	77
III. Leviers stratégiques	78
IV. Gouvernance	79
CHAPITRE II : INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE.....	80
I. Processus de collecte et de traitement des données	80
II. Indicateurs de l'inclusion financière	82
II.1- Principaux indicateurs d'Accès	82
II.2- Principaux indicateurs d'Usage	84
II.3- Qualité	90
ANNEXES	97
Annexe 1 : Principaux indicateurs monétiques en 2018	99
Annexe 2 : Évolution des échanges sur les places de compensation (montants bruts et rejets).....	103
Annexe 3 : Activité de la centrale des incidents de paiement en 2018.....	105
Annexe 4 : Synthèse des indicateurs de l'inclusion financière	109
Annexe 5 : Rangs administratifs.....	110
Annexe 6 : Critères de mesure de l'utilisation des services financiers	111

INTRODUCTION

Dans un contexte international marqué par le développement des technologies disruptives de paiement, les autorités de régulation du secteur financier ont renforcé les dispositifs de prévention et de maîtrise des risques y associés tout en veillant à favoriser l'innovation.

Au plan national, les efforts consentis par Bank Al-Maghrib, conjointement avec l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications et les autres parties prenantes, ont permis le déploiement du paiement mobile interopérable et en temps réel. Dans ce cadre, une nouvelle infrastructure « switch du paiement mobile » a été mise en place en vue d'assurer cette interopérabilité.

Pour encadrer ce nouvel instrument de paiement, Bank Al-Maghrib a édicté des textes réglementaires qui définissent les règles techniques et de sécurité ainsi que le processus de gestion des réclamations, incidents et litiges. Elle a également octroyé l'agrément à onze établissements pour fournir des services de paiement.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en 2018, le renforcement du cadre de surveillance des systèmes et moyens de paiement. Ainsi, le Système des Règlements Bruts du Maroc (SRBM) a fait l'objet d'une évaluation en vue d'apprécier les règles de sa gouvernance, de transparence, de sécurité, de maîtrise des risques, de fiabilité opérationnelle et de continuité de l'activité au regard notamment des nouveaux principes pour les Infrastructures de Marchés Financiers tels qu'édictés par la BRI en avril 2012.

En outre, la Banque a amélioré son dispositif d'évaluation des risques inhérents aux IMFs par la mise en place d'un nouvel outil d'aide à la notation. Les résultats de cette évaluation, réalisée au titre de l'exercice 2018, ont montré que ces infrastructures sont globalement résilientes avec un niveau de risque faible pouvant peser sur la stabilité financière.

De même, les exercices de simulation réalisés durant les 3 dernières années, dans le cadre du projet de PCA de place, ont été concluants en permettant de s'assurer de l'opérabilité simultanée des PCAs individuels des IMFs avec le SRBM.

S'agissant de l'évolution des moyens de paiement, les échanges en nombre des instruments scripturaux ont progressé de 10,5%, soit une moyenne de 6,7 transactions par an et par habitant contre 5,3 en 2017. Les données par type d'instrument montrent que la part du virement a dépassé pour la troisième année consécutive, tant en nombre qu'en valeur, celle du chèque avec des proportions respectives de 40% et 50%. Quand à la carte bancaire, sa part, bien qu'en progression en nombre de 26% à 29%, reste limitée en valeur à 1%.

En dépit de la progression sensible des échanges des paiements scripturaux, la demande de la monnaie fiduciaire a enregistré encore cette année une croissance significative aussi bien en valeur qu'en volume respectivement de 7% et 4%.

Concernant la surveillance des moyens de paiement scripturaux, Bank Al-Maghrib a renforcé son dispositif de suivi des fraudes sur les cartes bancaires et les chèques. Elle a dressé les typologies de fraudes usuellement pratiquées ou nouvellement détectées et les a diffusées auprès des établissements assujettis. Ces fraudes, dont le niveau demeure très faible, ont concerné essentiellement le détournement des données des cartes bancaires et les tentatives d'encaissement de chèques déclarés perdus ou volés.

Face à l'émergence des crypto-actifs au niveau international, un groupe de travail inter-autorités, regroupant Bank Al-Maghrib, l'AMMC, la DTFE, l'office des changes et l'ADD, a été mis en place en vue notamment d'étudier les implications du développement de ces crypto-actifs, de dresser un panorama de leur cas d'usage et d'assurer une veille sur les évolutions réglementaires dans ce domaine.

Dans le prolongement de ces actions, Bank Al-Maghrib a défini dans son plan stratégique 2019-2023, des objectifs visant l'accélération de la digitalisation des services de paiement, tout en contribuant au développement de l'écosystème des Fintechs.

En matière d'inclusion financière, le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib ont finalisé dans le cadre d'une démarche participative, l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière qui définit une vision et des ambitions communes pour l'ensemble des parties prenantes. Celle-ci vise la résorption du déficit et la réduction des inégalités dans ce domaine au bénéfice en particulier des jeunes, des femmes, de la population rurale et de la TPE.

Dans cette perspective, le déploiement de la stratégie s'appuiera sur la mise en place de groupes de travail thématiques qui réuniront les parties prenantes des secteurs public et privé pour élaborer la feuille de route et en assurer la mise en œuvre. Les groupes de travail seront pilotés par un Comité de Pilotage et de Coordination en tant qu'organe dédié du dispositif de gouvernance.

بنك المغرب

بنك المغرب

ABRÉVIATIONS

AFI	Alliance pour l'Inclusion Financière
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ADD	Agence de Développement Digital
BM	Banque Mondiale
CCP	Chambre de Compensation, Contrepartie Centrale
CGAP	Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (Consultative Group to Assist the Poor)
CR	Commune Rurale
CU	Commune Urbaine
DSB	Direction de la Supervision Bancaire
DSSMPIF	Département Surveillance des Systèmes et Moyens de Paiement et de l'Inclusion Financière
DTFE	La Direction du Trésor et des Finances Extérieures
FGP	Fonds de Garantie Permanent
FIARI	Financial Inclusion in the Arab Region Initiative
FIDWG	Groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (Financial Inclusion Data Working Group)
FMA	Fonds Monétaire Arabe
FMEF	Fondation Marocaine pour l'Education Financière
FMI	Fonds Monétaire International
FSAP	Programme d'Evaluation du Secteur Financier
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GE	Grandes Entreprises
GSIMT	Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-Compensation
HPSS	High Payment System Switch
IFSB	Conseil des Services Financiers Islamiques (Islamic Financial Services Board)
IMF	Infrastructures de Marchés Financiers
ICO	Initial Coin Offering

IOB	Intermédiaires en Opérations Bancaires
IPSB	Indice des Prix des Services Bancaires
LIB	Services bancaires pour les segments à bas revenus (Low Income Banking)
Maroclear	Dépositaire central national de titres
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MRE	Marocains Résidents à l'Étranger
PIMF	Principes pour les Infrastructures des Marchés Financiers
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
SIMT	Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation
SIPS	Systèmes de Paiement d'Importance Systémique
SNIF	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SRBM	Système de Règlement Brut du Maroc
CSP	Customer Security Programme
DGSSI	Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information
TMIC	Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel
TPE	Très Petites Entreprises
TPME	Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises

PARTIE 1

INFRASTRUCTURES DES MARCHES FINANCIERS

بنك المغرب

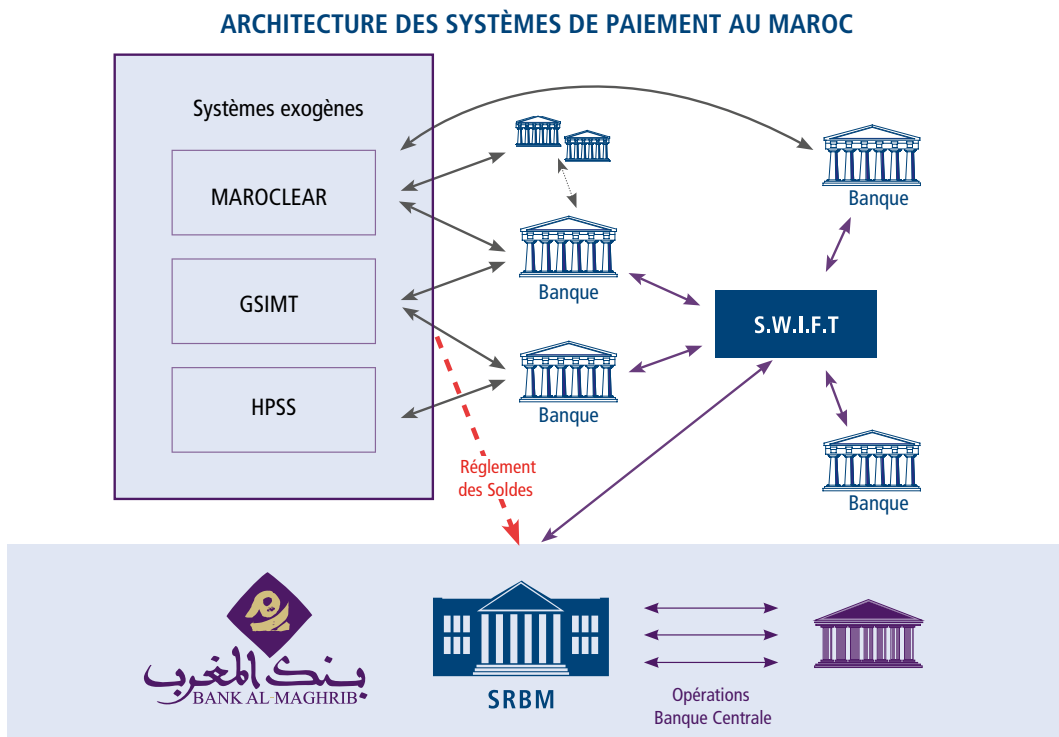
بنك المغرب

CHAPITRE I : SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHES FINANCIERS

Les Infrastructures des Marchés Financiers -IMFs- au Maroc s'articulent autour de six systèmes :

- Un système interbancaire de paiement de gros montants : SRBM ;
- Trois systèmes de paiement de détail : le switch monétique, le switch mobile et le Système Interbancaire Marocain de Télécompensation - SIMT-. Le premier traite les transactions effectuées par cartes bancaires, le second traite les paiements par mobile, tandis que le troisième concerne les échanges de moyens de paiement scripturaux hors cartes ;
- Deux systèmes dédiés à la compensation et au règlement/livraison des titres : la Bourse de Casablanca qui traite la compensation des valeurs mobilières et Maroclear qui est chargé d'assurer la dématérialisation des titres et leur conservation et gère également le système de règlement-livraison qui permet le dénouement des transactions, ainsi que l'administration de l'ensemble des événements liés à la vie d'un titre.

Le règlement de l'ensemble des soldes issus de ces systèmes est effectué en monnaie Banque Centrale sur les livres de Bank Al-Maghrif. Les liens entre ces systèmes se présentent comme suit :



Le corpus légal conférant à Bank Al-Maghrib le pouvoir de surveillance auprès des IMF repose sur l'article 10 du statut de la Banque, et est complété par la convention multilatérale relative à la surveillance de ces IMF.

Afin d'assurer la convergence du cadre juridique de la surveillance des IMF vers les standards internationaux, un projet de loi spécifique y afférent est en cours d'élaboration. Il vise à encadrer les modalités de la surveillance et du contrôle de la Banque, les obligations des IMF et les sanctions devant être prises en cas de manquement aux dispositions de ladite loi.

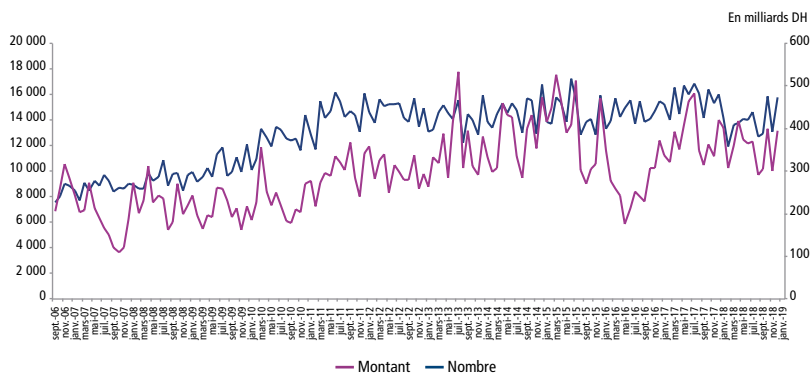
Le projet de loi intègre également l'obligation de demande d'agrément préalable auprès de Bank Al-Maghrib pour tout système d'échange (paiement, compensation ou règlement livraison) soumis à sa surveillance.

I. SYSTÈME DES RÈGLEMENTS BRUTS DU MAROC

I.1- Activité

Depuis sa mise en place en septembre 2006, le SRBM a connu une progression quasi-régulière des ordres de paiement exécutés. C'est ainsi que les volumes réglés via ce système sont passés de 7 563 ordres de paiement à cette date, correspondant à un montant mensuel de 205 milliards de dirhams, à 15 774 ordres représentant un montant mensuel de 396 milliards de dirhams en 2018, soit une progression respective de 93% et 109%.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SRBM ENTRE SEPTEMBRE 2006 ET DÉCEMBRE 2018



I.1-1- Règlement des ordres de paiement des participants

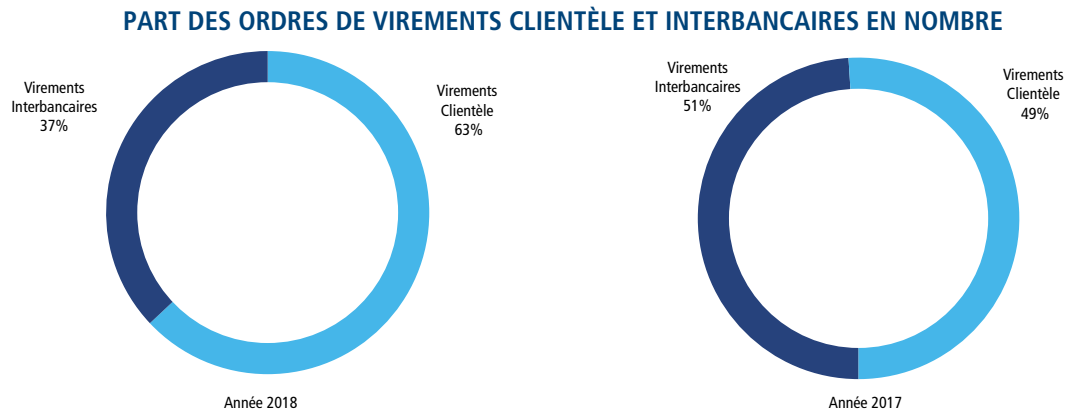
Au terme de l'année 2018, le SRBM a enregistré une légère baisse des ordres de paiement des participants directs, passant de 187 781 opérations en 2017 pour un montant de 4 539 milliards de dirhams, à 166 658 opérations pour un montant de 4 290 milliards de dirhams. Cette baisse s'explique essentiellement par le recul des virements interbancaires, qui a été toutefois compensée par la forte progression des virements clientèle.

a- Virements interbancaires

Le nombre des virements interbancaires, qui représentent 37% des échanges dans le système, a enregistré une baisse de 35% au terme de l'année 2018 s'établissant à 62 255 ordres de paiement contre 95 860 en 2017. Cette variation résulte principalement du repli des opérations de change réalisées avec Bank Al-Maghrib depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime de change. La valeur globale des virements interbancaires s'est établie ainsi à 2 891 milliards de dirhams contre 3 128 milliards de dirhams, soit une baisse de 7%.

b- Virements clientèle

Le nombre des virements pour compte de la clientèle a poursuivi sa progression par rapport aux années précédentes, passant de 91 921 ordres de paiement à 104 403, enregistrant ainsi une hausse significative de 13%. La valeur globale de ces ordres s'est établie à 1 399 milliards de dirhams contre 1 411 milliards de dirhams en 2017.



I.1-2- Règlement des soldes des systèmes exogènes

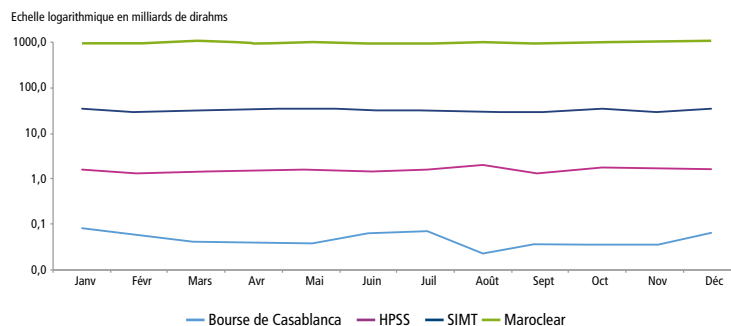
Le SRBM permet d'assurer quotidiennement le règlement des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes.

Sont qualifiés d'«exogènes», les systèmes de paiement et infrastructures de marchés financiers¹ autonomes qui fonctionnent en dehors du SRBM, tant au niveau des échanges que de la compensation, mais dont les déversements des soldes et des règlements s'effectuent in fine dans ce dernier.

Au terme de l'année 2018, le volume total des règlements des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes a connu une hausse de plus de 16,4%, passant de 12 868 Milliards DH en 2017 à 14 975 Milliards DH. Cette variation résulte essentiellement de l'augmentation des volumes traités au niveau de la filière Repo de Maroclear qui a enregistré une hausse de 19%.

¹ Le système de paiement de détail (Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation) ; le système de règlement-livraison d'opérations sur titres (Maroclear) et d'opérations de Bourse (Bourse de Casablanca) ; et système de paiement pour les cartes bancaires (HPS Switch).

ÉVOLUTION MENSUELLE DES DÉVERSEMENTS DANS LE SRBM DES SOLDES NETS MULTILATÉRAUX DES SYSTÈMES EXOGÈNES EN 2018



I.2- Évolutions récentes et projets de développement

L'année 2018 a connu la réalisation de plusieurs projets notamment : l'intégration des banques participatives au niveau du SRBM et la mise à jour du système central SRBM et de la plateforme participant suite à l'introduction par Swift² de nouveaux champs obligatoires au niveau des messages.

I.3- Evaluation

Durant l'année 2018, le taux de rejet des opérations au niveau du SRBM pour indisponibilité ou insuffisance de provision sur les comptes centraux de règlement des participants demeure très faible et a enregistré une moyenne mensuelle de 0,01% en nombre et de 0,02% en volume. De plus, le taux moyen de disponibilité annuelle de la plateforme SRBM s'est établi à 99,9%.

Concernant les opérations de basculement de la plateforme technique du SRBM du datacenter principal vers celui de secours, elles se sont déroulées avec succès dans le respect du planning initialement arrêté.

Par ailleurs, le SRBM a fait l'objet d'un contrôle sur place en 2018 ayant pour objectif d'apprécier les règles de bonne gouvernance, de transparence, de sécurité, de maîtrise des risques, de fiabilité opérationnelle et de continuité de l'activité, et de suivre aussi les actions mises en place par le gestionnaire pour répondre aux différentes recommandations formulées auparavant.

² Dans sa « standard release 2018 » qui est entrée en vigueur en novembre 2018.

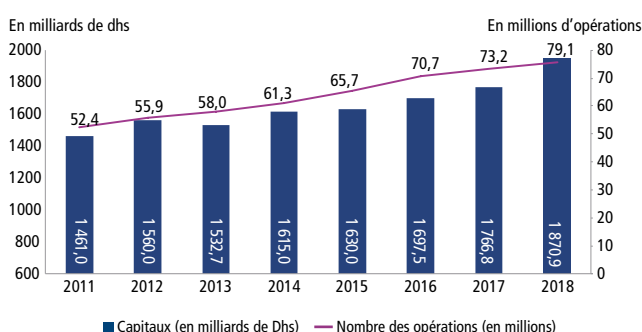
Aussi, les travaux d'évaluation de la résilience du SRBM ont mis en exergue des niveaux de fiabilité, de résilience et de disponibilité du système hautement satisfaisants permettant aux participants d'émettre leurs instructions de paiement et de procéder à leur règlement dans les meilleures conditions de sécurité.

II. SYSTÈME INTERBANCAIRE MAROCAIN DE TÉLÉ-COMPENSATION (SIMT)

II.1- Activité

Le trend haussier des échanges interbancaires des moyens de paiement transitant par le SIMT s'est poursuivi en 2018. Le nombre d'opérations s'est établi à 79,1 millions d'opérations contre 73,2 millions, soit une hausse de 8%. Parallèlement, les valeurs compensées se sont élevées à 1 870,9 milliards de dirhams, en progression de 5,9%.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES ÉCHANGES INTERBANCAIRES



Le nombre des échanges mensuels des instruments de paiement a oscillé entre 5,6 et 7,6 millions d'opérations. La moyenne journalière a atteint 320 076 opérations par jour avec un pic de 650 704 opérations. Le temps de traitement moyen de ces opérations est estimé à 3 min avec un maximum de 10 min pour les plus grands lots.

Les montants échangés au cours de la période sous revue ont suivi une variation corrélée à celles des volumes correspondants. La valeur maximale a atteint 178,6 milliards de dirhams. La moyenne journalière des valeurs échangées a enregistré 7,6 milliards de dirhams avec un pic journalier de 14 milliards de dirhams.

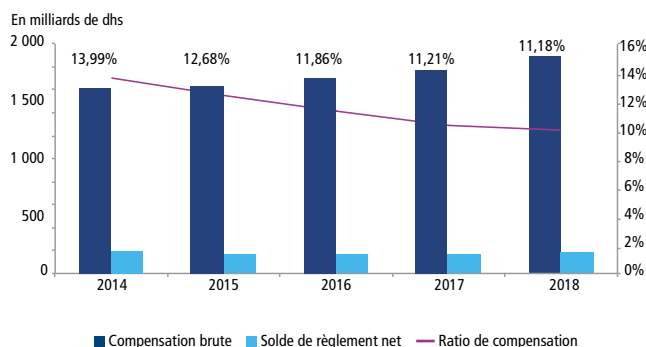
Cinq établissements de crédit adhérents au GSIMT concentrent en moyenne 73,2% des échanges interbancaires³.

Sur l'année 2018, le ratio de compensation⁴ s'est établi à un niveau faible de 11,18% quasi constant par rapport à 2017. Ce niveau traduit un effet de compensation élevé du système qui réduit les besoins de liquidité pour le règlement des engagements des participants de près de 88%. Le ratio de compensation enregistre, depuis 2014, une tendance baissière, reflétant ainsi une réduction substantielle des besoins en fonds destinés au dénouement des soldes de règlement.

³ Valeur calculée sur la base des positions débitrices des participants hors BAM.

⁴ Rapport entre le solde de compensation multilatérale et la valeur des échanges bruts. Cet indicateur mesure le niveau d'extinction des dettes et des créances permis par le système et le degré de vélocité des transferts de fonds. Plus le ratio est faible plus le système est qualifié d'optimal dans sa fonction de compensation des opérations interbancaires, contribuant ainsi à la réduction des besoins de liquidités allouées au règlement.

ÉVOLUTION ANNUELLE DU RATIO DE COMPENSATION



Au titre de l'année 2018, le total des soldes déversés par le SIMT dans le SRBM s'est élevé à 418 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 5%.

SOLDES ISSUS DU SIMT ET REGLES DANS LE SRBM



Par ailleurs, le taux de disponibilité du SIMT a été évalué en moyenne à 99,99%. En effet, aucun incident majeur lié au fonctionnement du SIMT n'a été répertorié et les incidents mineurs déclarés ont été résolus dans les délais requis, sans aucun impact sur le déroulement normal de l'activité.

Pour ce qui est de la gestion des risques financiers, le Fond de Garantie Permanent (FGP), s'élevant à 388,2 millions de dirhams, a permis de couvrir 81,2% des soldes de règlement débiteurs enregistrés par les participants⁵. Toutefois, aucune mobilisation du fonds n'a eu lieu, malgré les positions débitrices importantes qui ont été affichées au cours de cet exercice⁶.

A cet égard, le GSIMT a entrepris fin 2018 de redimensionner le FGP pour prendre en compte la défaillance de deux participants susceptibles d'engendrer la plus forte exposition au risque de crédit agrégé dans le système. De même, la sécurisation financière de la participation des banques et fenêtres participatives au niveau du système est en cours d'étude en collaboration avec le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO).

5 Comparativement au seuil de tolérance fixé à 85%.

6 La position débitrice maximale de l'exercice ayant atteint un niveau de 1 513 milliards de dirhams.

II.2- Évolutions récentes et projets de développement

Au titre de l'année 2018, le GSIMT a mené, dans le cadre de son orientation stratégique de 2016 visant la modernisation de la compensation et le développement des nouveaux services à valeur ajoutée, une étude benchmark sur les évolutions internationales en la matière. Les principales conclusions issues de cette étude résident dans l'implémentation des virements et prélèvements instantanés en adoptant les technologies et normes appropriées et la modernisation de la plateforme d'échange en mode message⁷ pour les autres moyens de paiement (chèque et lettre de change).

S'agissant du virement instantané, le GSIMT a constitué un comité de pilotage chargé d'examiner les solutions y afférentes. Une note de cadrage a été élaborée pour définir les enjeux techniques et financiers du projet.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib, en plus de sa fonction de surveillance des systèmes de paiement, assurera le rôle de catalyseur du projet à travers :

- L'adaptation des règles de fonctionnement du SRBM, en tant que gestionnaire du système, pour couvrir éventuellement la disponibilité 24/7 ;
- Le suivi de l'implémentation du projet et la veille au respect des plannings arrêtés par la place ;
- La participation aux différents comités et ateliers de travail du projet, notamment ceux concernant les aspects réglementaires, juridiques et de sécurité financière.

Dans le but de simuler son dispositif de continuité d'activité, le GSIMT a mené un test de PCA place avec le SRBM en 2018 consistant à basculer les deux systèmes vers leurs sites de secours. Le test a couvert tous les processus à savoir l'échange des opérations, leur compensation et leur règlement au niveau de SRBM. Il a permis de tester les autres fonctionnalités de traitement des demandes d'information et de gestion des réclamations.

II.3- Evaluation

Le GSIMT a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'évaluation réalisée par Bank Al-Maghrib en mai 2016. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises dont principalement :

- La mise en place de plusieurs mesures de gestion du risque opérationnel, notamment le renforcement de la sécurité physique du Data Center principal, la réalisation de deux tests de PCA respectant le RTO⁸ de 2 heures conformément aux standards en vigueur, et la mise en place d'un site de repli ;

⁷ Mode permettant les échanges au fil de l'eau.

⁸ Durée maximale d'interruption admissible.

- La revue du FGP pour couvrir les expositions des deux participants susceptibles d'engendrer la plus forte exposition au risque de crédit agrégé dans le système ;
- Le renforcement de la consistance et de l'exhaustivité de la base juridique du système notamment à travers la revue de ses conventions avec les participants et la mise en place d'un plan d'actions visant la conformité aux dispositions de la loi 53-05 relative à l'échange électronique des données juridiques.

III. DÉPOSITAIRE CENTRAL ET SYSTÈME DE REGLEMENT/ LIVRAISON (MAROCLEAR)

III.1- Activité

III.1-1- Admissions des titres

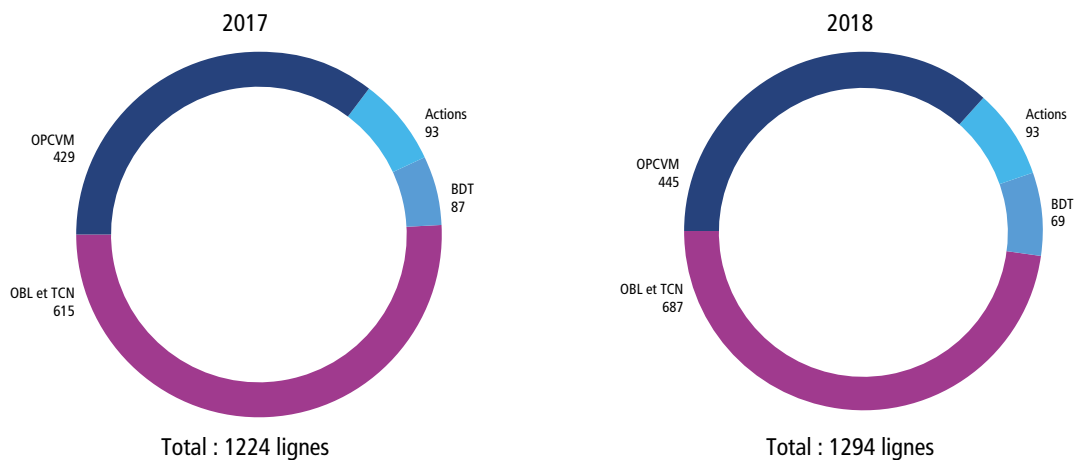
La valeur des titres admis à MAROCLEAR au cours de l'année 2018 s'est élevée à près de 191 milliards de dirhams, soit une légère régression par rapport aux niveaux enregistrés l'année précédente. En effet, face à une progression des levées du Trésor, le marché primaire de la dette privée affiche un tassement reflétant la diminution des émissions de Titres de Créances Négociables (TCN).

III.1-2- Évolution de la capitalisation

La capitalisation des valeurs conservées par Maroclear s'est appréciée globalement de plus de 35 milliards de dirhams, s'établissant ainsi à 1 767 milliards de dirhams contre 1 731 milliards de dirhams auparavant.

Cette progression est essentiellement imputable à une évolution positive de la capitalisation des BDT, des OPCVM et dans une moindre mesure, à la progression des encours des obligations. Sur la même période, la capitalisation boursière a diminué de 38 milliards de dirhams.

Enfin, le nombre de valeurs conservées par Maroclear a augmenté de 70 lignes, essentiellement imputable au compartiment obligations(OBL)/TCN.



III.1-3- Flux dénoués

En comparaison avec l'exercice précédent, les flux comptabilisés durant l'année 2018 ont enregistré une hausse des volumes dénoués (13,7%) et une baisse significative de la moyenne quotidienne du nombre d'opérations traitées.

Ces évolutions s'expliquent par les tendances observées d'une part sur la filière Repo's, où les volumes continuent de progresser et d'autre part, sur la filière Bourse, où le nombre des transactions a poursuivi sa baisse.

En effet, la moyenne quotidienne des opérations dénouées a régressé de 1 226 mouvements par jour, s'établissant ainsi à 3 198 opérations comptabilisées, essentiellement en raison de la baisse du nombre de mouvements enregistrés sur la filière bourse.

Quant à la moyenne quotidienne des montants dénoués, elle s'est établie, toutes filières confondues, à plus de 65 milliards de dirhams par jour et progresse ainsi de près de 8 milliards de dirhams en comparaison avec 2017, essentiellement en raison de la hausse des volumes sur la filière Repo's.

MOYENNES QUOTIDIENNES DES FLUX TRAITÉS

Filières	En nombre de mouvements		En millions de dirhams	
	2017	2018	2017	2018
Bourse	3 716	2 475	814	545
Gré à gré	150	155	5 754	6 274
Repo's	436	445	51 326	59 003
Transferts	111	112	-	-
Ecritures MAROCLEAR	11	11	-	-
TOTAL	4 424	3 198	57 894	65 822

III.1-4- Administration des titres

Le nombre d'opérations sur titres traitées par MAROCLEAR s'est élevé à 1 035 évènements, soit 13 opérations de moins par rapport à 2017.

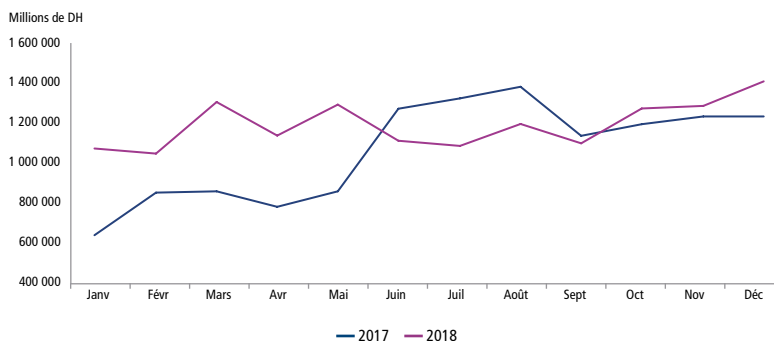
A l'instar des exercices précédents, l'essentiel de ces opérations correspondent à des paiements d'intérêts et à des remboursements du principal.

S'agissant des paiements de dividendes effectués, ils ont totalisé plus de 25 milliards de dirhams, contre 25,67 milliards auparavant.

III.1-5- Règlement des soldes dans SRBM

La valeur consolidée des opérations issues du système de Maroclear s'est établie à 14 536 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 16% résultant de la progression observée sur la filière repo's.

SOLDES ISSUS DE MAROCLEAR ET RÉGLÉS DANS LE SRBM



III.2- Évolutions récentes et projets de développement

Maroclear s'inscrit dans une perspective de facilitation, de fluidité et de sécurisation des opérations, ainsi que de soutien à la stabilité financière. Ceci se matérialise notamment à travers les projets ci-après :

Païement direct

Bank Al-Maghrib et Maroclear ont réalisé les ajustements techniques et fonctionnels nécessaires pour appliquer le paiement direct aux bons du trésor, notamment :

- Mise à niveau des plateformes de gestion des Opérations Sur Titres (OST) ;
- Définition des flux d'information à échanger et des modalités d'échange ;
- Validation des règles de calcul ;
- Validation des échéanciers ;
- Réalisation des tests ;
- Et déploiement du module sur la plateforme de production.

Ségrégation des avoirs

L'évolution vers une ségrégation plus fine des avoirs a été envisagée en deux étapes, à savoir :

- Par grandes catégories de clientèle ;
- Par détail client.

Maroclear s'est limité dans un premier temps à apporter les modifications nécessaires à la structure comptable en vigueur pour l'élargir à une dizaine de nouvelles classes d'avoirs clientèle, chacune identifiant une catégorie d'investisseurs spécifiques.

Dénouements multidevises

Ce projet consiste en la mise en place des processus post-marché permettant le dénouement des opérations des valeurs libellées en devises. L'ensemble des préalables techniques ont été finalisés et le déploiement de cette nouvelle fonctionnalité au niveau de la plateforme de production a été achevé.

Parallèlement, l'ensemble des conventions pour l'opérationnalisation de ce nouveau mode de dénouement a été finalisé avec Bank Al-Maghrib.

Synergie avec la bourse de Casablanca

Un projet « synergie Maroclear/Bourse de Casablanca » a été initié pour identifier et mettre en œuvre les pistes de synergies potentielles. Plusieurs axes de travail ont été identifiés, notamment la mise en commun des référentiels de Place, l'amélioration de l'offre aux émetteurs et une meilleure valorisation de la Data gérée par les deux institutions.

Mise en place d'une plateforme Hyper-convergée

Ce projet consiste en la mise en place d'une plateforme de virtualisation hyper-convergée pour la consolidation des serveurs de type « X86 ».

C'est un type d'architecture matérielle qui intègre en une seule infrastructure, les composants de traitement, le stockage des données, les interconnexions réseaux et la solution de virtualisation de l'ensemble de ces composants. L'objectif de cette intégration est de réduire la complexité des installations au niveau du Datacenter tout en augmentant leur extensibilité et la simplification de leur exploitation.

Urbanisation du site de secours hors Casablanca

Dans le cadre du renforcement de la résilience des systèmes d'information de MAROCLEAR, un projet de mise en place d'un site de secours hors Casablanca a été entamé à la fin de l'année 2017. Ce site a été conçu pour garantir le même niveau d'exigences que le site de secours actuel en termes de disponibilité des données et des services.

En 2018, les travaux d'urbanisation ont été réalisés, il s'agit notamment des installations des réseaux internes, des dispositifs de sécurité et des infrastructures serveurs.

III.3- Evaluation

Depuis le déploiement de la nouvelle plateforme TCS Banacs en 2010, le nombre d'incidents enregistré reste globalement faible et maîtrisé. En effet, le taux de disponibilité de la plate-forme centrale de dénouement et le réseau télécom enregistrent un niveau de 100% sur l'année 2018.

Par ailleurs, le rapport d'évaluation finalisé par Bank Al-Maghrib en 2017 faisait ressortir un certain nombre de recommandations relatives notamment aux volets des risques et de la continuité

d'activité. A cet effet, le suivi du plan d'actions des recommandations formulées par Bank Al-Maghrib fait ressortir que Maroclear a procédé à :

- L'élaboration du tableau de bord portant sur la conformité à la norme ISO27001 et à la Directive Nationale sur la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI) ;
- La Bascule réelle de son activité vers le datacenter de secours ;
- L'élaboration d'une charte du Comité utilisateurs et sa diffusion aux affiliés ;
- L'étude pour le passage effectif à un dénouement Bourse en J+2 ;
- La mise en place d'un site de secours hors Casablanca.

IV. CHAMBRE DE COMPENSATION DE LA BOURSE DE CASABLANCA

IV.1- Flux dénoués

Les flux dénoués issus de la filière Bourse au niveau de Maroclear durant l'année 2018 ont enregistré une baisse, aussi bien en termes de nombre d'opérations qu'en termes de volumes dénoués.

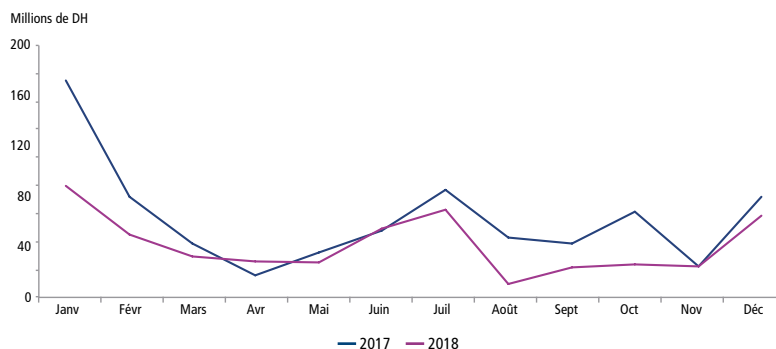
En effet, le nombre d'opérations dénouées est passé de 3 716 opérations à 2 475 pour des valeurs respectives de 814 et 545 millions de dirhams.

FLUX TRAITÉS

	En nombre de mouvements		En millions de dirhams	
	2017	2018	2017	2018
Filière Bourse	3 716	2 475	814	545

Concernant le montant total déversé par la Bourse de Casablanca (appels de marges, restitutions et commissions) dans le SRBM, il s'est établi à fin 2018 à 579 millions de dirhams contre 846 millions en 2017, soit une baisse de 31 %.

SOLDES ISSUS DE LA BOURSE DE CASABLANCA ET RÉGLÉS DANS LE SRBM



IV.2- Évolutions récentes et projets de développement

La Bourse de Casablanca pilote la mise en place de la Chambre de Compensation-Contrepartie Centrale (CCP) telle que prévue par la loi 42-12 relative au marché à terme. Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette nouvelle infrastructure, Bank Al-Maghrib, en sa qualité d'autorité de surveillance et d'agrément, participe aux différents ateliers de travail y afférents.

IV.3- Évaluation

La mission de contrôle sur place menée en 2017 par Bank Al-Maghrib a permis de relever que les risques inhérents à l'activité de compensation notamment les risques de crédit et de liquidité ainsi que le risque opérationnel n'ont pas de caractère systémique. La mission a donné lieu à un certain nombre de recommandations ayant trait essentiellement aux dispositifs de maîtrise des risques d'activité, de sécurité, de fiabilité opérationnelle et de continuité d'activité. Le suivi, en 2018, du plan d'actions des recommandations formulées par Bank Al-Maghrib fait ressortir que la Bourse de Casablanca a procédé à :

- L'étude de la mise en place d'un site de secours distant, en dehors de la région de Casablanca ;
- La revue périodique des droits d'accès et des habilitations à tous les composants du SI, y compris celui en charge de la compensation ;
- La mise en place d'une solution d'authentification forte ;
- Le lancement d'une mission d'audit externe de l'architecture technique des plateformes et l'audit du code source en termes de qualité et de sécurité ;
- Et la mise en place d'un système d'information intégré de gestion des risques.

V. SWITCH MONÉTIQUE INTERBANCAIRE HPSS

HPSS est l'entité habilitée à centraliser, au profit du système bancaire domestique, le traitement de toutes les opérations monétiques interbancaires au niveau national. C'est ainsi que les opérations d'échange et de compensation interbancaires relatives aux transactions sur les cartes bancaires sont centralisées et traitées via ce système de compensation multilatérale de masse, dédié exclusivement aux instruments de paiement monétiques.

V.1- Activité

V.1-1- Activité retrait

Activité retrait Interopérable

L'activité Retrait Interopérable désigne les opérations de retraits effectuées par les porteurs de cartes bancaires domestiques sur les GAB des banques confrères. Les volumes de cette activité ont connu une progression de 10,8% en nombre avec 31,9 millions de transactions de retrait et de 11,9% en montant avec 23,2 milliards de DH.

Activité retrait In-bound

L'activité Retrait In-bound désigne les opérations de retraits effectuées par les porteurs de cartes bancaires étrangères sur les GAB des banques au Maroc. Les volumes de cette activité ont connu une progression de 7,1% en nombre avec 9,1 millions de retraits et de 8,7% en montant avec 12,5 milliards de DH.

Activité retrait Out-bound

L'activité Retrait Out-bound désigne les opérations de retraits effectuées par les porteurs de cartes bancaires marocaines sur les GAB des banques à l'étranger. Les volumes de cette activité ont connu une progression de 35,4% en nombre avec 373.325 retraits et de 21,6% en montant avec plus de 802 millions de DH.

V.1-2- Activité paiement commerçant

L'activité paiement commerçant pour l'année 2018 s'est établie à 73,2 millions de transactions avec un volume de 42 milliards de DH réparti comme suit :

Activité paiement domestique

L'activité paiement domestique désigne les opérations de paiement effectuées par les porteurs de cartes bancaires domestiques sur les TPE des commerçants au Maroc ou sur Internet. Cette activité a connu une progression de 26,6% en nombre avec plus de 58,5 millions de paiements et de 19% en montant avec 25,3 milliards de DH.

Activité paiement In-bound

L'activité Paiement In-bound désigne les opérations de paiement effectuées par les porteurs de cartes bancaires étrangères sur les TPE des commerçants au Maroc. Cette activité a connu une progression de 31% en nombre avec plus de 9,5 millions de paiements et de 23,9% en montant avec 13,2 milliards de DH.

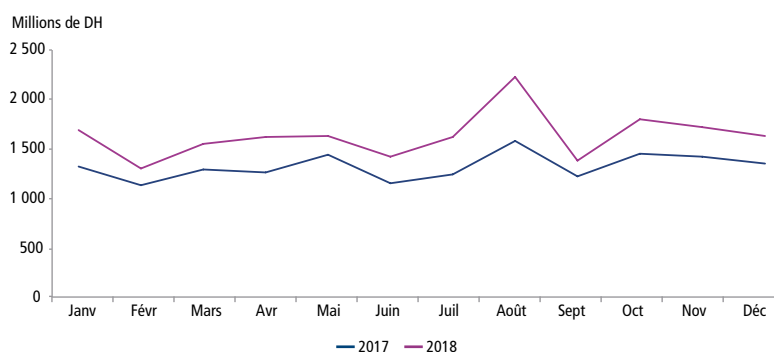
Activité paiement Out-bound

L'activité paiement Out-bound désigne les opérations de paiement effectuées par les porteurs de cartes bancaires marocaines sur les TPE des commerçants à l'étranger. Cette activité a connu une progression de 65,1% en nombre avec plus de 5,2 millions de paiements et de 33,1% en montant avec 3,5 milliards de DH.

V.1-3- Règlement des soldes des transactions monétiques

Le total des soldes déversés dans le SRBM par HPS Switch a atteint plus de 19 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de plus de 25%.

SOLDES ISSUS DE HPSS ET RÉGLÉS DANS LE SRBM



V.2- Évolutions récentes et projets de développement

HPS Switch a poursuivi en 2018 son plan de montée en charge pour basculer, sur sa plateforme monétique de switching et de compensation, l'ensemble des établissements.

Ainsi, dès la fin du premier semestre 2018, l'ensemble des banques et établissements de paiement agréés par Bank Al-Maghrif étaient interconnectés à travers HPS Switch pour les activités domestiques de paiement et de retrait interopérables.

En 2018, HPS Switch a mis en place un nouveau switch de paiement mobile, conformément aux spécifications arrêtées par Bank Al-Maghrif. Cette nouvelle plateforme mobile a été finalisée au mois de juillet 2018. Au mois d'octobre 2018, une phase pilote a commencé avec sept établissements de la place.

A fin 2018, neuf banques et établissements de paiement étaient homologués par HPS Switch, et deux étaient déjà en production.

HPS Switch a renouvelé sa certification PCI-DSS v3.2, confirmant ainsi que son infrastructure respecte, outre les exigences de Bank Al-Maghrib, les meilleures pratiques de l'industrie en matière de sécurité.

V.3- Evaluation

Au titre de l'année 2018, Bank Al-Maghrib a initié plusieurs actions d'accompagnement de HPSS pour la mise en conformité, avec les exigences de communication, des reportings réglementaires afférentes à l'activité de switching monétaire.

CHAPITRE II : ÉVOLUTION DU CADRE DE SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHES FINANCIERS

I. OUTIL D'AIDE À LA NOTATION DES IMF

Afin de renforcer le suivi de la résilience des IMF, Bank Al-Maghrib a procédé à l'amélioration de ses méthodes de suivi des risques inhérents à ces infrastructures, à travers la mise en place, en 2017, d'un outil d'aide à la notation, baptisé « RIBAT » (Risk Based Assessment Tool).

RIBAT permet ainsi une surveillance fondée sur les risques en fournissant les éléments d'appréciation de la situation de résilience des IMF et par là, de dimensionner la surveillance selon le niveau de risque associé à chaque IMF.

Cet outil constitue dorénavant un pilier fondamental de l'approche de contrôle proactive et permet d'accroître les synergies entre le contrôle sur place et le contrôle sur documents et de mieux orienter ces contrôles vers les zones de vulnérabilité.

La notation d'une IMF s'effectue, sur une échelle de notes allant de 1 à 5⁹. Elle est réalisée à travers l'évaluation de la conformité de l'IMF aux 24 principes édictés par le Comité des Paiements et des Infrastructures de Marchés Financiers (CPIM) relevant de la BRI et qui sont organisés en cinq domaines principaux¹⁰.

Par ailleurs, RIBAT a permis de mettre en place un pilier « résilience des IMF » dans le cadre des travaux de stabilité financière contribuant ainsi à l'appréciation de la solidité du secteur financier.

Ainsi, Bank Al-Maghrib procède d'une manière semestrielle à la notation des IMFs sur la base de l'outil RIBAT. Les résultats et les notes de l'année 2018 qui en découlent, ont été présentés au niveau du Comité sur la Stabilité Financière et ont fait ressortir que les IMFs sont globalement résilientes avec un niveau de risque faible.

L'outil RIBAT, visant à améliorer le processus de surveillance des IMFs, sera utilisé également pour structurer le dialogue avec les IMFs à travers la communication d'une synthèse annuelle de l'évaluation.

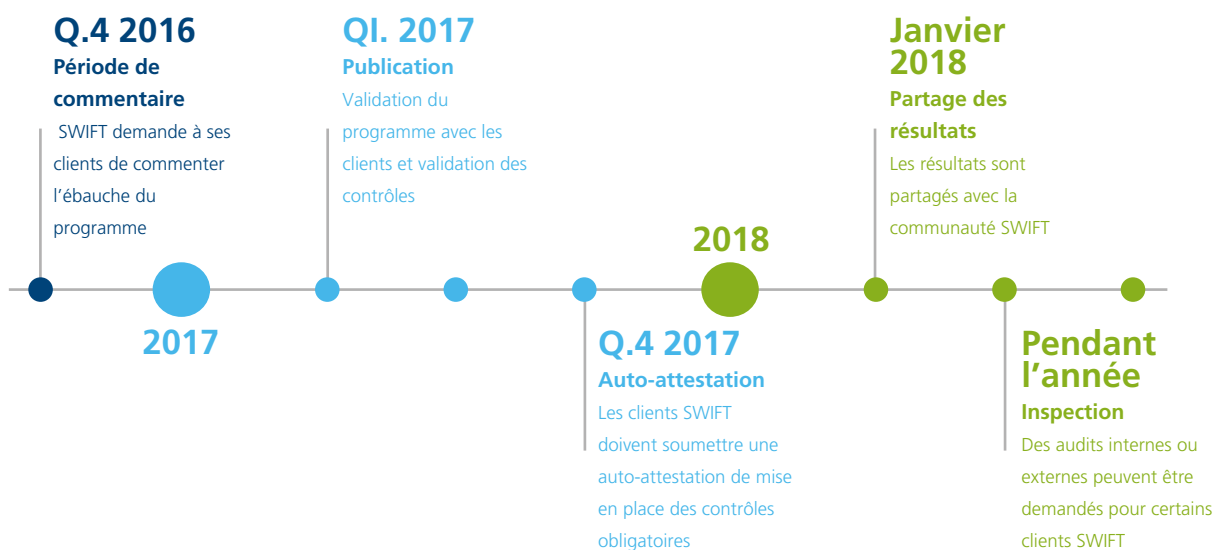
9 1 étant la note la plus favorable et 5 la plus défavorable.

10 Organisation, gestion des risques, règlement, risque opérationnel, accès et transparence.

II. DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ET DE CYBER-RÉSILIENCE DES IMFS

Dans un contexte d'accélération des mutations liées à la révolution numérique et l'émergence des cyber-attaques qui se sont accrues ces dernières années, Bank Al-Maghrib accorde une attention particulière à la cyber-résilience des IMFs et à la sécurité des transactions. En 2018, les gestionnaires des systèmes de paiement ont ainsi été invités à évaluer leur conformité aux dispositions du décret¹¹ fixant le dispositif de protection des systèmes d'information sensibles des infrastructures d'importances vitales ainsi qu'aux règles édictées par la BRI en juin 2016¹².

Par ailleurs, face à la recrudescence des cyber-attaques, la société SWIFT a mis en place en mars 2017, un cadre de contrôle pour la sécurité de ses clients, qui s'articule autour de 3 objectifs regroupant 8 grands principes auxquels correspondent 27 points de contrôles (dont 16 obligatoires). Les principales échéances du programme CSP sont explicitées ci-dessous :



Ainsi, depuis octobre 2017, chaque client SWIFT est tenu de publier une auto-évaluation annuelle faisant état du respect des points de contrôle dans son propre environnement. Ces auto-évaluations peuvent être consultées par tous les membres du réseau, qui peuvent ainsi s'assurer des mesures de sécurité mises en place par leurs partenaires.

Les évaluations et la mise en œuvre ont commencé en janvier 2018. Toutes les entreprises qui utilisent SWIFT, pas seulement les établissements financiers, devront attester annuellement de leur conformité aux normes, au risque d'être dénoncées aux organismes de réglementation et aux autres membres du réseau SWIFT.

¹¹ Décret n° 2-15-712.

¹² Guidance on cyber resilience for financial market infrastructures.

Globalement et conformément aux exigences de SWIFT, quasiment tous les établissements bancaires et financiers de la place ont soumis leur auto-attestation au programme de sécurité de SWIFT.

III. PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE PLACE

Le projet de Plan de Continuité d'Activité (PCA) de place a démarré en 2016 et a été clôturé en 2018 avec succès. Ce projet avait pour objectif de mettre en œuvre un « exercice de continuité d'activité - place » destiné à vérifier l'opérabilité simultanée des PCAs individuels des IMFs en connexion avec le système SRBM. Au cours de l'année 2018, plusieurs bascules réelles vers le site de secours ont été exécutées dans de bonnes conditions. C'est ainsi qu'à fin décembre 2018, toutes les IMFs prévues dans le périmètre du chantier PCA de place, ont réussi au moins un exercice PCA de place, lequel consiste à la fois à la réalisation de bascules réelles de l'activité depuis leur Datacenter principal vers celui de secours en moins de 2 heures, ainsi que les exercices de repli des utilisateurs.

بنك المغرب

PARTIE 2

PANORAMA ET SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT

بنك المغرب

بنك المغرب

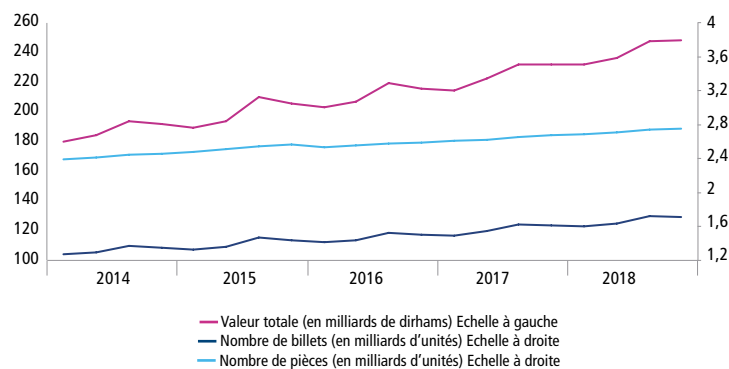
CHAPITRE I : MONNAIE FIDUCIAIRE

I. CIRCULATION FIDUCIAIRE

Établie à une valeur de 249 milliards de dirhams à fin 2018, la circulation fiduciaire maintient une augmentation de 7%, soit une évolution similaire à celle enregistrée un an auparavant. En nombre, la Circulation Fiduciaire (CF) a enregistré une hausse de 4% pour atteindre un volume équivalent à 1,7 milliard de billets et 2,8 milliards de pièces.

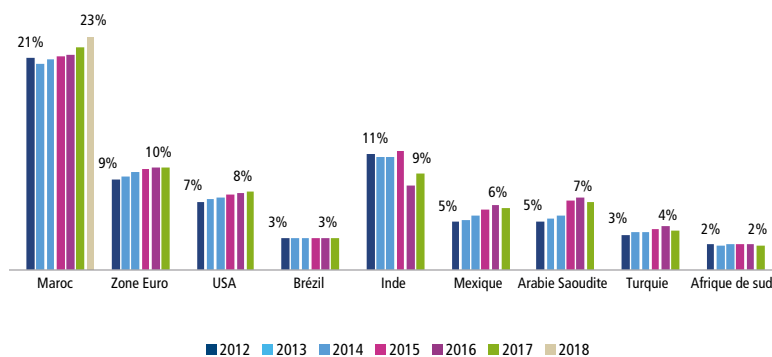
Etant influencée par les effets saisonniers (période estivale et fêtes religieuses), le numéraire en circulation a atteint un niveau record au mois d'août 2018 culminant à 255 milliards de dirhams.

ÉVOLUTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE (2014-2018)



La monnaie fiduciaire représente 30% de l'agrégat monétaire M1 et 23% du PIB.

ÉVOLUTION DU RATIO CF/PIB - COMPARAISON INTERNATIONALE

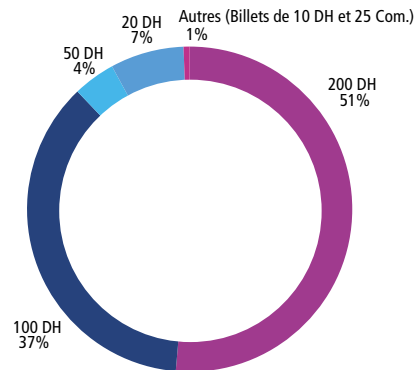


Source : BAM HCP CPI

Billets en circulation

A fin 2018, la circulation des billets s’est inscrite en hausse de 7% tant en valeur qu’en nombre pour atteindre 245 milliards de dirhams et 1,7 milliard de billets. La structure en nombre des billets en circulation affiche une prépondérance des billets de 200 DH gagnant ainsi un point pour représenter une part de 51%. Les billets de 100 DH ont vu leur part reculer à environ 37%. De leur côté, les parts des coupures de 50 DH et 20 DH se sont stabilisées respectivement à 4% et 7%.

STRUCTURE DES BILLETS EN CIRCULATION À FIN 2018



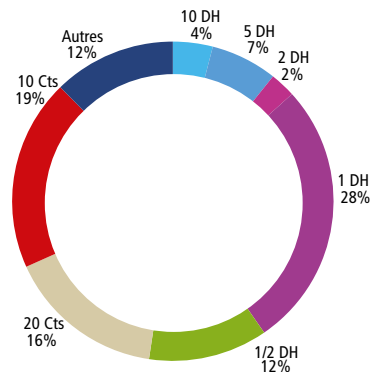
En termes de valeur, 72% du montant des billets en circulation est constituée par la coupure de 200 DH.

Par type de billets, 64% des billets en circulation sont de type 2012 et 33% relèvent de la série d’émission 2002.

Pièces en circulation

S’agissant de la circulation des pièces métalliques, celle-ci a progressé de 3% pour se situer à un volume de 2,8 milliards d’unités, soit l’équivalent de 3,4 milliards de dirhams à fin 2018. Comme à l’accoutumé, les pièces de 1DH, ½DH, 20Cts et 10Cts dominent la circulation des pièces en représentant ensemble une part totale de 75%.

STRUCTURE DES PIÈCES EN CIRCULATION À FIN 2018

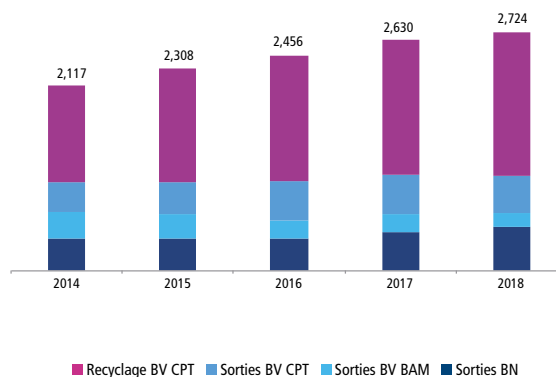


II. APPROVISIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE EN MONNAIE FIDUCIAIRE

Approvisionnement en billets

La satisfaction des besoins nationaux en MF est une mission qui relève de l'Institut d'Émission. La délégation de l'activité de traitement et de recyclage de la MF par BAM depuis 2005 a permis aux Centres Privés de Tri (CPT) de jouer un rôle déterminant dans l'approvisionnement de l'économie nationale en MF à côté de la Banque Centrale (BC). Le volume global des billets servis à l'économie est dès lors en croissance continue et s'est établi à 2,7 milliards de billets en 2018 en hausse de 4% par rapport à 2017. Les CPT y ont contribué à hauteur de 76%, avec un volume de recyclage avoisinant 2,1 milliards de billets s'inscrivant en hausse de 4%.

ÉVOLUTION DE L'APPROVISIONNEMENT GLOBAL DES BBM (EN MILLIARDS DE BILLETS) 2014-2018



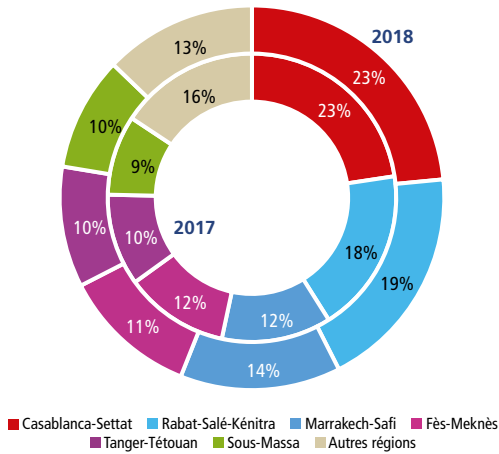
Dans ce contexte, BAM assure la supervision de la qualité du recyclage des BBM effectué par les CPT. Elle comble le besoin en billets de banque par des sorties de BN, des sorties de BV issus de son activité de traitement et par des sorties de BV reçus des CPT. Ces sorties constituent des parts respectives de l'ordre de 46%, 15% et 39% portant le volume des sorties globales aux guichets de BAM à 1,085 milliard de billets. A titre indicatif, les sorties de BN ont crû de 14% par rapport à un an auparavant.

Par coupure, la structure des sorties aux guichets est dominée par les grandes dénominations. La part des billets de 200 DH a augmenté d'un point à 44% et celle de 100 DH a régressé d'un point à 41%. Les parts des petites dénominations se sont stabilisées à 6% et 9% respectivement pour les billets de 50 DH et de 20 DH.

Les billets type 2012 ont représenté 85% des sorties aux guichets au lieu de 72% un an auparavant. Le volume des sorties de billets type 2002 a représenté une part de 15%.

Cette tendance s'inscrit dans l'optique de renouveler progressivement le stock des billets en circulation visant l'amélioration continue de la qualité des billets.

STRUCTURE DES SORTIES DES BILLETS AUX GUICHETS PAR RÉGION 2017-2018



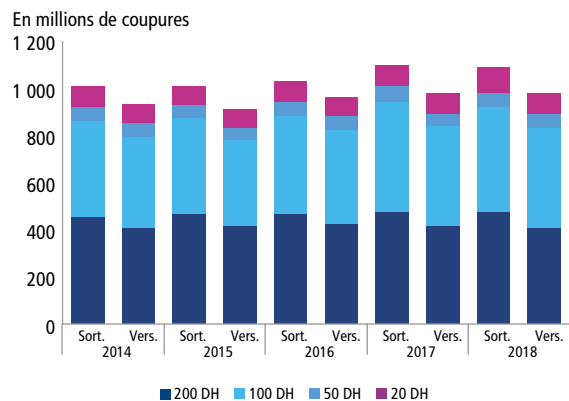
Par région, le plus grand volume des sorties est, comme à l'accoutumé, concentré au niveau de la région de Casablanca-Settat qui enregistre une part de 23%, suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 19%. La région de Marrakech-Safi occupe la troisième place, elle a gagné 2 points en 2018 pour présenter une part de 14%. Les régions précitées et celles de Fès-Meknès, Tanger-Tétouan et Souss-Massa représentent, à elles seules, 87% du volume global de sorties des billets aux guichets de BAM, soit 6 régions sur les douze régions du Royaume.

Zoom sur les mouvements de billets de BAM

Les flux aux guichets de BAM ont porté sur un volume de sorties d'environ 1,085 milliard de billets qui s'inscrit en baisse de 1,5%. Le volume des versements a atteint 981 millions de billets en repli de 0,1% par rapport à 2017.

Il est à noter que le développement du rôle des CPT dans la filière fiduciaire a contribué, d'une part, à la stabilisation des mouvements de billets de banque aux guichets de BAM. Ces mouvements se maintiennent, en moyenne annuelle, à environ 1 milliard de billets pour chacun des flux de sorties et d'entrées de billets. Il a contribué aussi à l'optimisation de l'activité d'approvisionnement des sièges de BAM, qui constate une baisse continue du nombre des missions de convoyage de fonds d'une année à l'autre.

ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS DE BILLETS AUX GUICHETS DE BAM 2014-2018

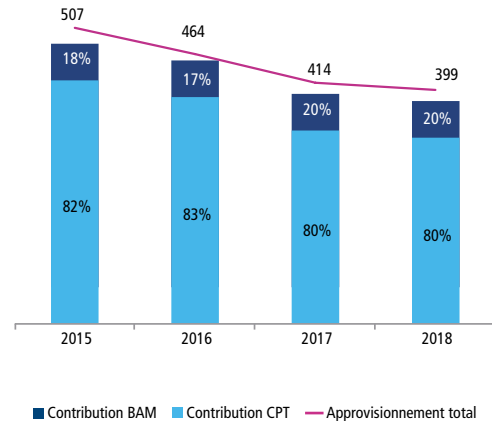


Quant aux mouvements de Billets de Banque Étrangers (BBE), les achats bruts ont porté sur une contrevaletur de 45,1 milliards de dirhams en baisse de 15% par rapport à un an auparavant aux guichets de BAM. De même, les cessions de devises ont reculé de 32% pour atteindre 1,6 milliard de dirhams en 2018.

Approvisionnement en pièces de monnaie

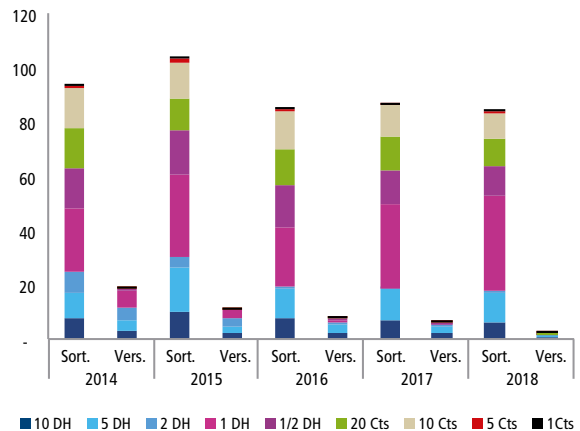
A l'instar des billets, les besoins nationaux en pièces de monnaie sont ainsi satisfaits par la Banque Centrale et les CPT qui ont réalisé, ensemble, un approvisionnement global d'environ 400 millions de pièces en 2018, en baisse de 4% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est attribuée au repli du volume de recyclage en pièces de monnaie des CPT qui a reculé de 5% en 2018 à 317 millions de pièces. Ce repli est en liaison avec le recul continu du volume des pièces traitées par les CPT d'une année à l'autre dû au non reflux de la monnaie divisionnaire aux banques.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES DE MONNAIE (EN MILLIONS DE PIÈCES) 2015 -2018



Eu égard aux mouvements aux guichets de BAM, les sorties de pièces, constituées principalement de pièces neuves, ont atteint 84 millions de coupures en baisse de 4% par rapport à 2017. La structure des sorties, considérée en volume, reste dominée par les pièces de 1 DH qui enregistrent une hausse de 11% pour représenter une part de 42%. Les pièces de 5 DH et de ½ DH suivent avec une part de 13% pour chacune des coupures. Pour leur part, les versements ont subi une baisse de 67% pour atteindre environ un volume de 2 millions de coupures.

ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS DE PIÈCES DE MONNAIE AUX GUICHETS DE BAM (EN MILLIONS DE PIÈCES) 2014-2018

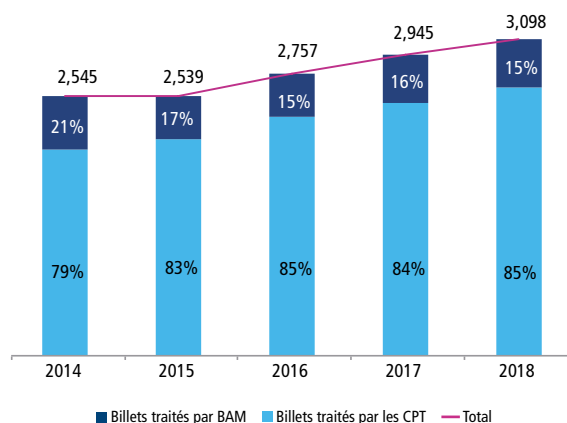


III. QUALITÉ DES BILLETS EN CIRCULATION

BAM a pour mission de s'assurer de la qualité de circulation fiduciaire. Elle dispose à cet effet du pouvoir exclusif de l'émission, de l'entretien de la monnaie fiduciaire, de la supervision des opérateurs privés en cette activité et du retrait des signes monétaires ne répondant plus aux normes de qualité requises.

En 2018, l'émission des billets a concerné un volume de 518 millions de coupures en hausse de 14% par rapport à 2017. La destruction a porté sur un volume de 310 millions de billets en baisse de 18%.

ÉVOLUTION DU VOLUME D'ENTRETIEN DES BILLETS EN MILLIARDS DE COUPURES (2014-2018)

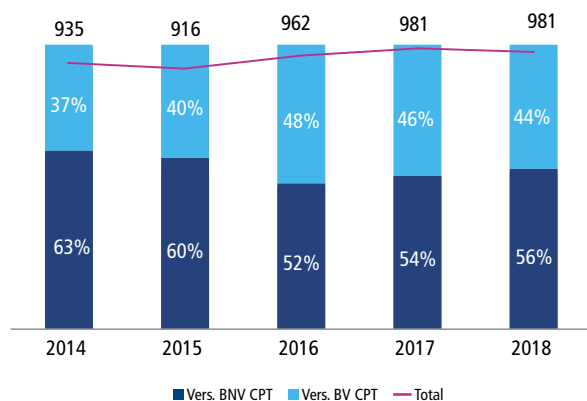


L'entretien de la qualité, effectué conjointement par BAM et les CPT, a franchi un volume de 3,1 milliards de billets en augmentation de 5% par rapport à 2017. Cette activité a permis de traiter environ 2 fois le volume des billets en circulation.

Les CPT se sont accaparés 85% du volume traité correspondant à 2,6 milliards de billets en hausse de 6%, soit un rythme identique à l'année précédente. Le traitement des CPT a permis de produire 1,639 milliard de billets valides recyclés directement aux banques et 434 millions de billets valides versés à BAM. Le taux de recyclage qui en découle est de 79%.

Par coupure, les dénominations de 200 DH et 100 DH ont réalisé des taux de recyclage qui s'établissent respectivement à 86% et 79%, soient des taux avoisinant ceux constatés en 2017. Sous l'effet d'un fort usage en circulation provoquant un niveau avancé de détérioration, les billets de 50 DH et 20 DH constatent de faibles taux de recyclage se situant respectivement à 24% et 14%.

ÉVOLUTION DES VERSEMENTS DE BILLETS AUX GUICHETS DE BAM EN MILLIONS DE COUPURES (2014-2018)



Le traitement effectué par BAM a pour objectif de s'assurer de la qualité de l'entretien effectué par les CPT. A cet effet, ce traitement porte aussi bien sur des versements des billets valides Centres Privés de Tri, ainsi que ceux de billets neufs valides Centres Privés de Tri. Il convient de noter qu'à côté d'un versement de 434 millions de billets valides (-3%), les Centres Privés de Tri ont versé 547 millions de billets neufs valides (3%), pour donner lieu à un volume global de versements de 981 millions qui se stabilise presque au même niveau réalisé un an auparavant.

En augmentation de 1%, BAM a soumis au traitement automatique un volume de 476 millions de billets dont elle a pu produire 150 millions de billets valides, soit une baisse de 9%. Ce repli s'explique par le recul constaté dans les taux de récupération qui diminuent progressivement en corrélation avec l'ancienneté des billets.

Il est à signaler que, le volume traité de BAM en petites dénominations a marqué une croissance notable de 102% pour passer à un volume de 78 millions de billets. Les sièges de BAM y ont contribué à hauteur de 71% en traitant 62 millions de billets contre 21 millions une année auparavant.

A côté des contrôles de la qualité de l'entretien des billets effectué par les CPT, BAM procède à des contrôles inopinés pour s'assurer du respect de la réglementation en matière de recyclage de la monnaie fiduciaire. Ces contrôles concernent aussi bien les banques que les CPT.

Le contrôle des banques a couvert un échantillon de 174 agences bancaires. Les principaux constats relevés font ressortir que la majorité des agences contrôlées respectent les règles de recyclage et disposent des équipements aptes pour authentifier les billets.

S'agissant des contrôles des Centres Privés de Tri, 77 missions d'évaluation ont été réalisées. Les écarts relevés ont fait l'objet de plans d'actions à réaliser dans des délais convenus.

L'année 2018 s'est caractérisée par l'ouverture du centre BCC Marrakech, portant le nombre Centres Privés de Tri à 15 partagés entre deux sociétés gestionnaires : Brink's Maroc (8 centres) et BCC (7 centres).

IV. FAUX MONNAYAGE

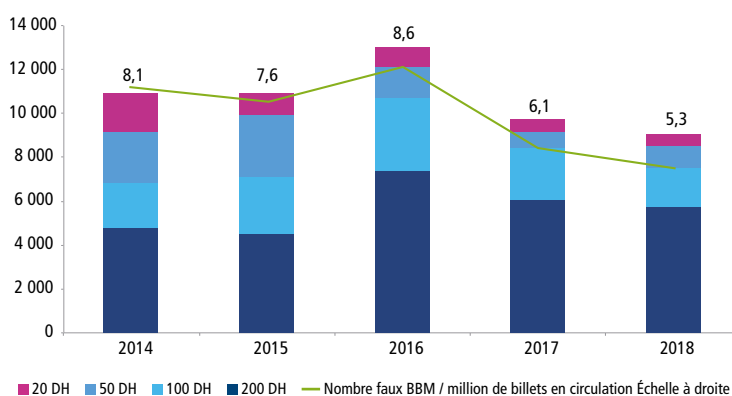
Les faux billets détectés par BAM continuent leur trend baissier pour enregistrer un recul de 7% en 2018. Cette évolution concerne aussi bien le volume que la valeur des faux billets qui s'établissent à 9.074 billets et correspondent à 1,4 million de dirhams.

Par coupure, la tendance à la baisse a caractérisé le nombre des faux billets de 200 DH, 100 DH, et 20 DH, à l'exception de la coupure de 50 DH qui a connu une hausse de 37%.

La contrefaçon au Maroc se situe à un niveau très faible comparativement à l'échelle internationale. Sur un million de billets en circulation, 5,3 billets sont contrefaits.

Les contrefaçons ciblent davantage les billets de 200 DH qui représentent, à elles seules, 63% des faux billets décelés. Les billets contrefaits de 100 DH, 50 DH et 20 DH représentent des parts respectives de l'ordre de 20%, 11% et 6%.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BBM CONTREFAITS (2014-2018)



Par type de coupures, la série d'émission 2002 est la plus dominante dans les billets contrefaits avec une part de 48%, suivie par les billets de types 2012 et 1987 qui occupent respectivement des parts de 36% et 16%.

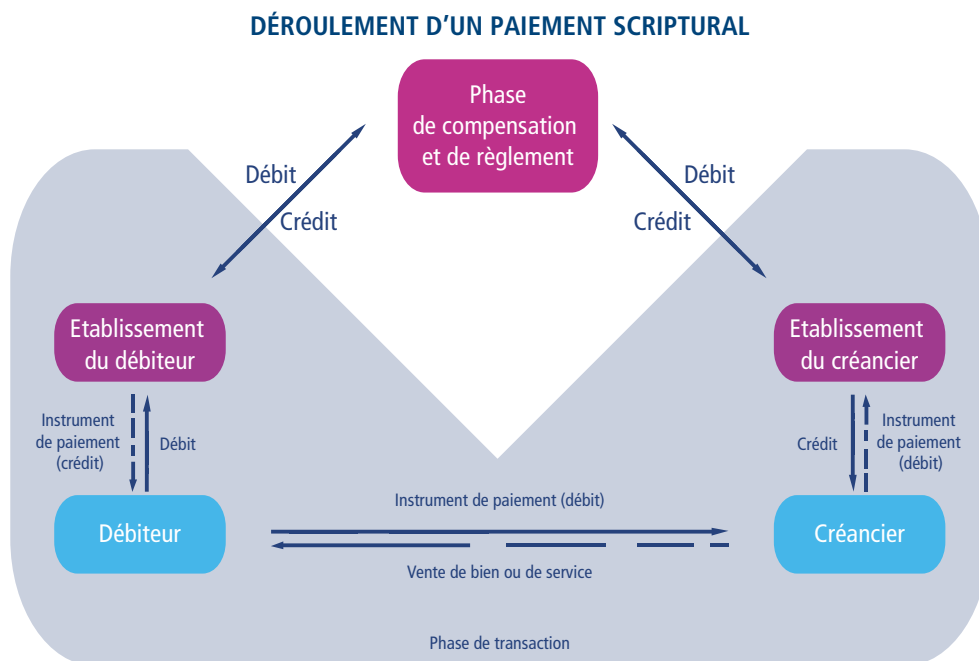
81% des faux billets décelés sont réalisés au moyen de photocopieurs ou imprimantes couleur.

De son côté, le nombre détecté de faux billets de banques étrangères a reculé de 49% à 552 de billets contrefaits. La tendance à la baisse a concerné les principales devises à savoir le Dollar américain et l'Euro, représentant des évolutions respectives de l'ordre de -52% et -54%.

Bank Al-Maghrib améliore en continu son dispositif de détection de la fausse monnaie en diversifiant le périmètre de contrôle des banques et des Centres Privés de Tri ayant trait au respect des règles de recyclage de la monnaie fiduciaire. BAM a publié aussi une liste d'équipements fiduciaires jugés aptes à traiter les billets dans les normes de qualité requise. Elle exige à cet effet aux professionnels fiduciaires privés un contrôle annuel de ces équipements qui s'inscrit dans l'objectif de tester et de renforcer en continu leur capacité à détecter les faux billets.

CHAPITRE II : MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Les moyens de paiement scripturaux peuvent être définis comme l'ensemble des instruments permettant de faire circuler la monnaie scripturale et ne constituant qu'un support, papier ou dématérialisé, dans les transactions de règlement (chèque, carte, virement, prélèvement, lettre de change...).



Source : Banque des Règlements Internationaux

Un moyen de paiement est donc la combinaison d'un instrument permettant de produire un ordre de paiement et d'un dispositif technique et organisationnel, qui permet le traitement de cet ordre.

L'intermédiaire financier doit effectuer un certain nombre d'opérations préalables constituant la « phase de transaction » : collecte de l'ordre, vérification de sa validité et transmission des informations nécessaires à l'exécution du transfert.

Le transfert des fonds proprement dit, qui constitue la « phase de compensation et de règlement » est réalisé au moyen d'échanges et de règlements entre les établissements de crédit et assimilés, via des systèmes de paiement ou des relations bilatérales, le cas échéant.

I. CARACTÉRISTIQUES DES ÉCHANGES SCRIPTURAUX

Les paiements de masse s'échangent essentiellement à travers deux circuits :

- Le circuit interbancaire, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural normalisé, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein de deux banques différentes.
- Le circuit intrabancaire, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein d'une même banque.

En outre, le circuit bilatéral concerne l'échange de l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les Lettres de Change (LC) non normalisées.

Depuis 2013, Bank Al-Maghrib dispose, à travers son nouveau système de collecte de données, d'informations sur les opérations effectuées par les établissements émetteurs ou gestionnaires de moyens de paiement pour le compte de leur clientèle. Ce dispositif permet ainsi de compléter les statistiques sur les échanges fournis directement par les gestionnaires des systèmes de paiement.

Au terme de l'année 2018, le nombre global de moyens de paiement scripturaux échangés s'est élevé à plus de 241 millions d'opérations¹³, couvrant l'ensemble des moyens de paiement scripturaux¹⁴, correspondant à une valeur cumulée de près de 3433 milliards de dirhams, en hausse de 14,1% par rapport à 2017.

Ce niveau, qui représente environ 6,7 transactions par an et par habitant, demeure largement en dessous de ceux enregistrés par les pays les plus avancés, comme la Finlande, les Etats-Unis ou la France, où il est approximativement de 448, 376 et 269, dénotant une « scripturalisation » très importante des paiements.

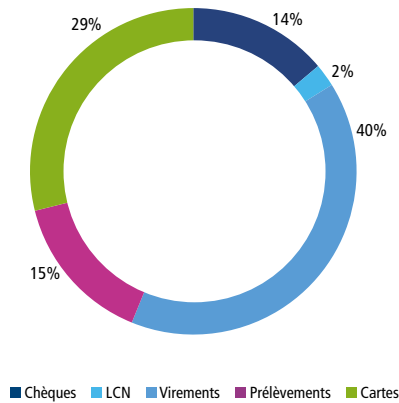
La structure des paiements scripturaux, en nombre, a poursuivi le trend observé l'année précédente. En effet, l'utilisation du chèque a confirmé sa régression (14% en 2018 contre 24% en 2017), ce qui a permis au virement de maintenir sa première place, pour la troisième année consécutive (40% des échanges en 2018 contre 35% en 2017) suivi par la carte bancaire avec 29% des échanges (contre 26% en 2017). Il est à noter, que les prélèvements ont également dépassé les chèques dans l'ensemble des échanges en nombre (15% en 2018 contre 12% en 2017).

La baisse continue de la part en nombre de chèques au profit des autres moyens de paiement électroniques, va de pair avec la politique et les orientations stratégiques de Bank Al-Maghrib visant à développer les moyens de paiement électroniques.

¹³ Couvrant les échanges réalisés en inter et intra bancaire.

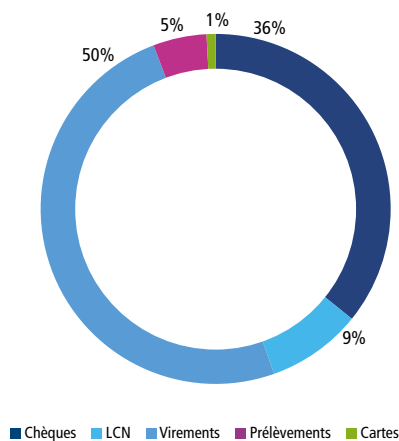
¹⁴ A savoir les chèques, les LCN, les virements, les prélèvements et les cartes bancaires.

RÉPARTITION EN NOMBRE DES MOYENS DE PAIEMENT ÉCHANGÉS - ANNÉE 2018



En termes de montants échangés, ces proportions sont nettement différentes et ont également évolué par rapport à l'année précédente. En effet, si en 2017 les chèques demeuraient prépondérants, avec 47% des montants échangés, ils passent en 2018 à 36%, en deuxième position après les virements, qui ont atteint 50% des échanges (contre seulement 35% en 2017). Les prélèvements et les transactions de paiement par cartes restent, quant à eux, constants avec des parts respectives de 5% et de 1% des opérations. Les cartes étant essentiellement utilisées pour des règlements de faibles montants.

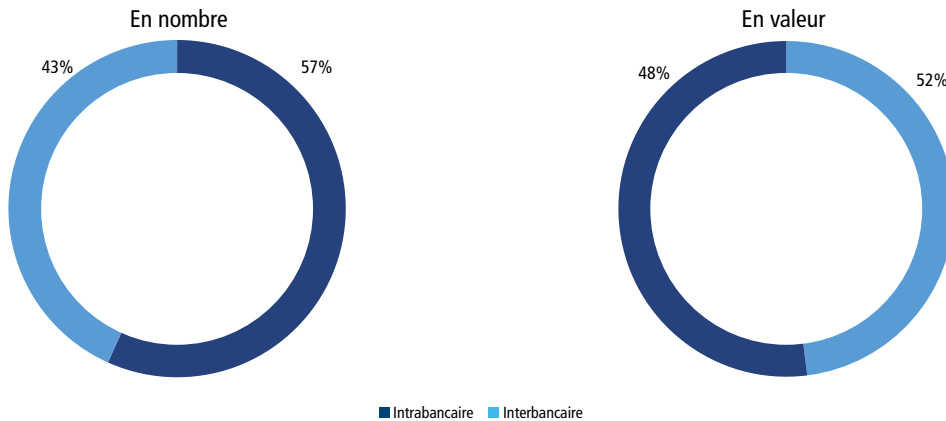
RÉPARTITION EN VALEUR DES MOYENS DE PAIEMENT ÉCHANGÉS - ANNÉE 2018



Sur la totalité des transactions, hors opérations par cartes, 43% du nombre de transactions sont traitées via les circuits interbancaires en 2018, contre 47% en 2017. En termes de valeur échangée, cette part est passée de 57% en 2017 à 52% en 2018.

Sur la base des données reçues, la structure des échanges par circuit, tant en nombre qu'en valeur, se présente comme suit :

PART INTERBANCAIRE / INTRABANCAIRE - ANNÉE 2018



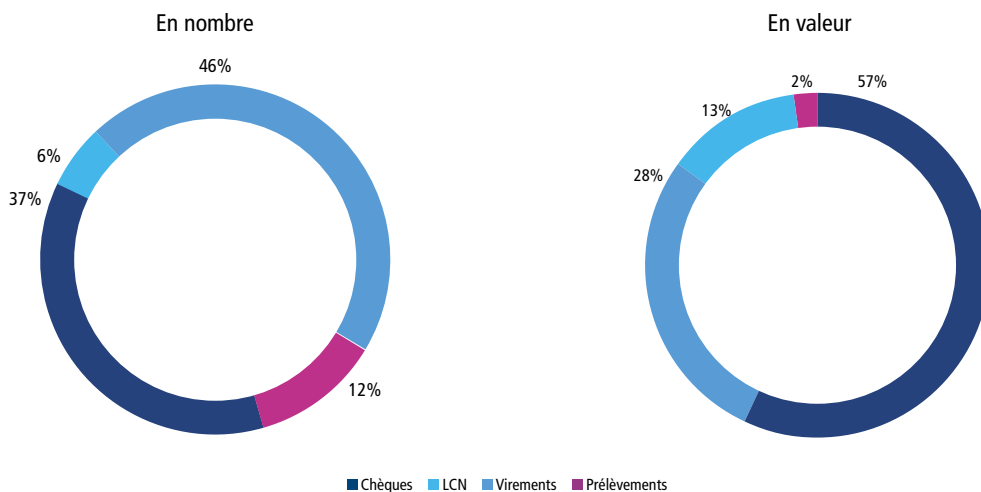
I.1- ÉCHANGES INTERBANCAIRES

Au terme de l’année 2018, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés via le GSIMT¹⁵ s’est établi à 74,3 millions, en progression de 1,4% par rapport à 2017.

Cette évolution en volume s’est accompagnée d’une évolution des montants bruts échangés, qui se sont établis à 1 780 milliards de dirhams en 2018, contre 1 767 milliards de dirhams en 2017, soit une hausse de près de 1%.

Quant à la structure des échanges, le virement demeure en première position avec 46% des échanges, suivi par le chèque (37%) et le prélèvement (12%). Les LCN occupent le quatrième rang avec 6% des échanges. Cette structure tend à s’inverser en valeur. Le chèque prédomine avec une part de 57%, suivi par le virement avec une part de 28%, puis par la LCN, qui représente 13% des montants globaux échangés, et enfin par le prélèvement qui occupe une part de 2% des échanges en valeur.

RÉPARTITION DES MOYENS DE PAIEMENT-ÉCHANGES EN INTERBANCAIRE - 2018



15 Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation.

Ces instruments sont souvent utilisés pour les échanges de montants moyens et élevés, la moyenne des montants des transactions étant de 37,1 KDH pour le chèque, de près de 52,6 KDH pour la LCN et de 14,9 KDH pour le virement. Ce dernier, qui matérialise essentiellement le règlement des salaires et les paiements d'impôts et taxes divers, enregistre la moyenne la plus faible, depuis 2010. Le GSIMT avait procédé, à cette date, au plafonnement des montants unitaires des virements à 10 millions de dirhams, plafond au-delà duquel les ordres de transfert doivent être réglés systématiquement via le SRBM.

Le prélèvement, qui occupe une part de 12% en nombre et de 2% en montant, enregistre un montant moyen par transaction de 3,9 KDH, étant donné qu'il demeure un moyen de paiement privilégié notamment pour le paiement des traites de crédits à la consommation, pour les paiements répétitifs auprès des grands facturiers, ainsi que pour le règlement des redevances téléphoniques et celui des factures d'eau et d'électricité.

Par ailleurs, le nombre total de rejets de chèques, tous motifs confondus, s'est élevé à 744 286 opérations, correspondant à un taux de rejet global de 2,56%. 57% de ces rejets sont liés à l'insuffisance de provision lors de la présentation au règlement.

Parallèlement, la proportion des LCN rejetées, qui s'est établie à 15,4% en 2018 contre 16,4% en 2017, demeure inquiétante, d'autant plus que 89% des rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision. Pour pallier à ces niveaux de rejets préoccupants et rétablir une relative crédibilité de ce type d'instrument de paiement, Bank Al-Maghrib a appelé à la mise en place de mesures dissuasives. Des propositions d'amendements au Code de Commerce ont été présentées dans ce sens.

	CHEQUES			LCN		
	TOTAL REJET	REJET POUR ABSENCE OU INSUFFISANCE DE PROVISION (IP)	PART IP DANS TOTAL REJET	TOTAL REJET	REJET POUR ABSENCE OU INSUFFISANCE DE PROVISION (IP)	PART IP DANS TOTAL REJET
JANVIER	68 333	37 571	54,98%	73 602	66 266	90,03%
FEVRIER	51 750	29 005	56,05%	57 974	51 178	88,28%
MARS	58 971	33 832	57,37%	64 517	58 318	90,39%
AVRIL	58 556	33 419	57,07%	65 038	58 752	90,33%
MAI	66 668	39 403	59,10%	68 268	61 665	90,33%
JUIN	58 410	29 386	50,31%	52 100	43 395	83,29%
JUILLET	66 682	38 161	57,23%	72 818	65 601	90,09%
AOUT	64 147	38 136	59,45%	63 470	56 795	89,48%
SEPTEMBRE	57 341	34 152	59,56%	49 105	43 772	89,14%
OCTOBRE	71 534	41 946	58,64%	76 018	68 378	89,95%
NOVEMBRE	57 521	33 244	57,79%	61 040	55 058	90,20%
DECEMBRE	64 373	36 490	56,69%	67 967	60 917	89,63%

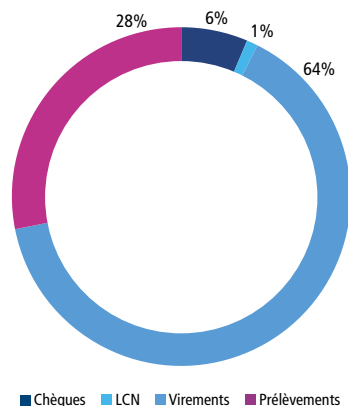
Par ailleurs, le nombre de prélèvements rejetés reste toujours élevé avec un taux de 65% contre 61%. Ce taux rappelle la nécessité de mettre en place des mesures d'urgence, à même de faire baisser la proportion d'avis de prélèvement rejetés pour défaut ou insuffisance de provision, lors de leur présentation au paiement.

I.2- ÉCHANGES INTRABANCAIRES

Au terme de l'année 2018, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés entre les comptes domiciliés sur les livres d'un même établissement, s'est élevé à 97 millions d'opérations, correspondant à une valeur de 1 624 milliards de dirhams¹⁶.

A l'instar du circuit interbancaire, la répartition des échanges intrabancaires s'est caractérisée par la prédominance des virements dans l'ensemble des paiements scripturaux. En effet, leur part en nombre s'est élevée à 64%, suivie par les prélèvements (28%) puis par les chèques (qui ne représentent plus que 6% en 2018 (contre 26% en 2017)). Les lettres de changes normalisées, ne représentent, quant à elles, que 1% des transactions en nombre.

RÉPARTITION EN NOMBRE DES MOYENS DE PAIEMENT ÉCHANGES EN INTRABANCAIRE 2018

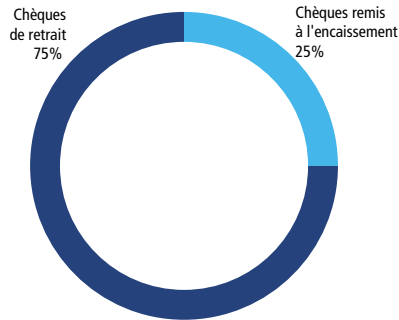


A cet égard, il y a lieu de souligner que les trois quarts des chèques échangés concernent les chèques de retrait de cash aux guichets des banques¹⁷. Le reliquat couvre les chèques remis à l'encaissement.

¹⁶ Déclarations reçues des banques.

¹⁷ Il est à noter que l'ensemble des données relatives à l'intrabancaire sont issues des déclarations des banques.

TYPOLOGIE DES CHÈQUES ÉCHANGÉS EN INTRABANCAIRE 2018



Par ailleurs, le nombre de rejets de chèques, tous motifs confondus, s'est élevé à 619 334, correspondant à un taux de rejet de 2,5% (contre 2,37% en 2017), dont 31,5% correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

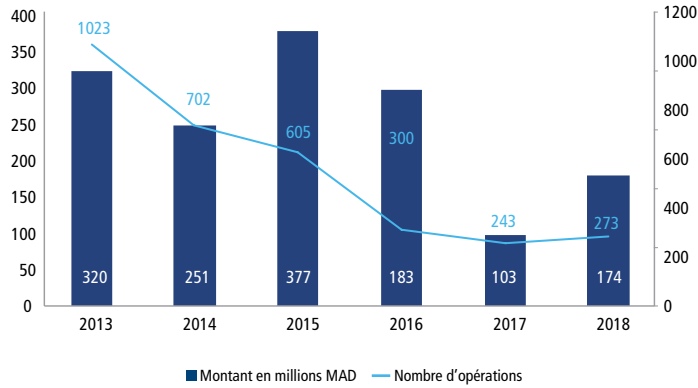
Parallèlement, et à l'instar de l'interbancaire, la proportion des LCN rejetées demeure inquiétante, s'établissant à 18,29% en nombre en 2018, bien qu'elle soit en légère baisse par rapport à l'année précédente (21,53% en 2017). Cette proportion est d'autant plus alarmante que plus de 89% des rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

I.3- ÉCHANGES EN BILATÉRAL

Depuis la fermeture définitive de la chambre de compensation manuelle de Casablanca en décembre 2009, l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le SIMT, à savoir les chèques et les lettres de change non normalisées, font l'objet d'échanges en bilatéral entre les banques, suite à l'accord au terme duquel deux parties conviennent d'échanger directement leurs obligations mutuelles, sans passer par une chambre de compensation automatique.

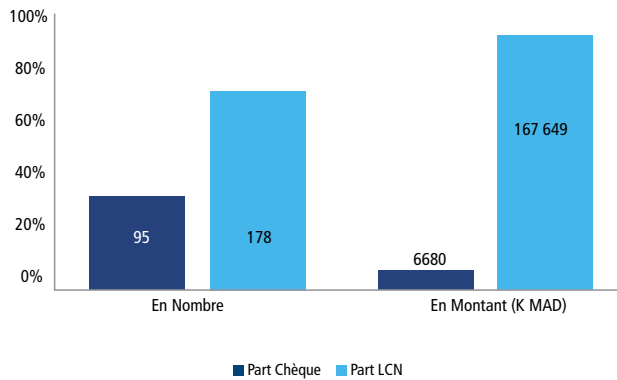
Le volume traité pour ces valeurs demeure ainsi marginal, enregistrant 273 opérations pour un montant de 174 millions de dirhams en 2018, avec une part de 9,8% du montant des échanges interbancaires (contre 5,8% en 2017).

ÉVOLUTION DES VALEURS ÉCHANGÉES EN BILATÉRAL 2013-2018



Les lettres de change non normalisées continuent de représenter l'essentiel des échanges en bilatéral, avec des parts en nombre et en montant, respectivement de 65% et 96% du total des transactions bilatérales réalisées.

RÉPARTITION PAR TYPE DE VALEURS ÉCHANGÉES EN BILATÉRAL EN 2018

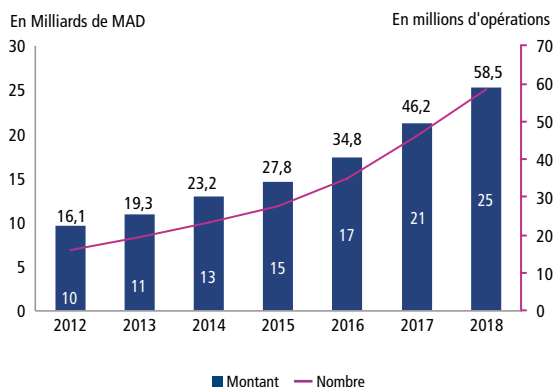


II. CARTES BANCAIRES

Le nombre de paiements par cartes, y compris les paiements sur GAB et ceux en ligne, s'est établi globalement à 69,7 millions d'opérations pour une valeur de 28,7 milliards de dirhams, soit une augmentation de 26,6% en nombre et 19% en valeur, contre respectivement 32,7% et 22,5% un an auparavant.

La progression des paiements par carte s'explique essentiellement par l'accroissement des paiements de proximité à travers les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE), avec 58,5 millions d'opérations pour une valeur de 25 milliards de dirhams, en hausse respectivement de 27% et de 19% par rapport à l'année précédente.

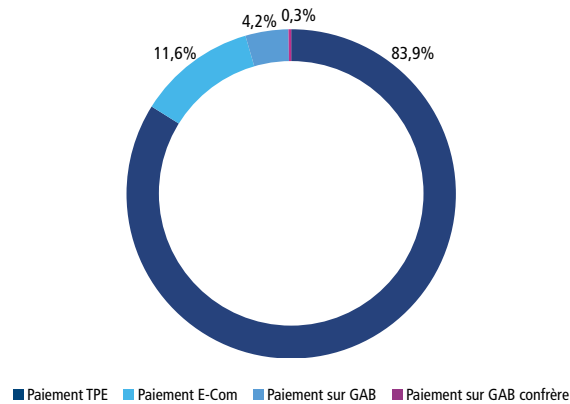
ÉVOLUTION DES PAIEMENTS TPE 2012-2018



Avec une part de 84% des transactions effectuées, les opérations sur TPE représentent l'essentiel des paiements réalisés par cartes bancaires en 2018, soit quasiment la même part qu'en 2017 (82%), suivies par les paiements sur GAB, avec une part de 4,2% (contre 5,8% en 2017).

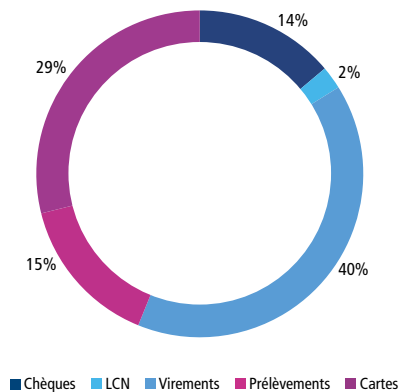
S'agissant des paiements en ligne, le nombre de transactions e-commerce a enregistré une évolution de 25% en nombre et de 23% en valeur, entre 2017 et 2018, due notamment au développement des services de paiement des factures sur internet (téléphone, eau, électricité...) et à la hausse des paiements e-gov (vignette, impôt...).

STRUCTURE DES PAIEMENTS PAR CARTES EN 2018



Rapportée aux paiements effectués par les moyens de paiement traditionnels, la part des paiements par carte (hors opérations de retrait par cartes) s’est ainsi établie à 29%, en seconde position derrière le virement (40%).

PART DES PAIEMENTS PAR CARTES DANS L’ENSEMBLE DES PAIEMENTS SCRIPTURAUX - EN NOMBRE



En dépit de cette progression, le ratio de paiement¹⁸ des porteurs marocains au Maroc demeure assez faible, ne dépassant pas 19% en nombre et 10% en valeur à fin décembre 2018. En effet, les retraits d’espèces continuent de représenter l’essentiel des opérations effectuées par le biais des cartes bancaires. Ainsi, le nombre de retraits effectués au Maroc par des cartes émises ou gérées par les établissements de crédit marocains a atteint en 2018, 297 millions d’opérations, correspondant à une valeur cumulée de près de 265 milliards de dirhams, contre 274 millions d’opérations en 2017, correspondant à une valeur de 243 milliards de dirhams.

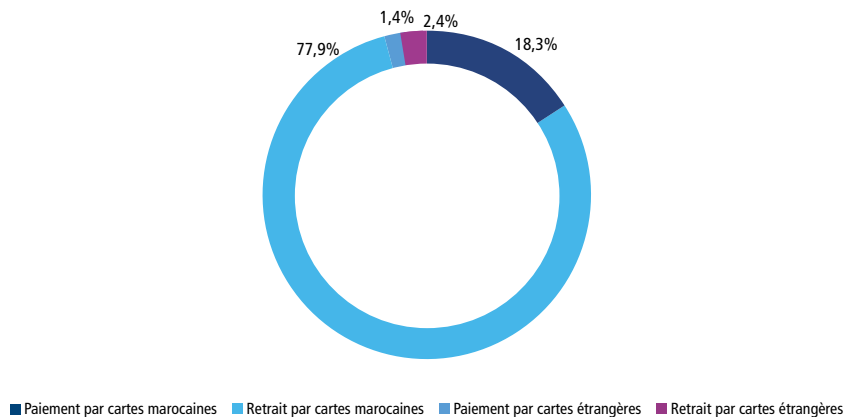
¹⁸ Calculé en rapportant les transactions de paiement sur le total des transactions par carte bancaire.

STRUCTURE DES TRANSACTIONS PAR CARTES EN 2018



Concernant les transactions réalisées par des cartes internationales au Maroc, elles ont totalisé 18,7 millions d'opérations, correspondant à une valeur de 26 milliards de dirhams soit une légère progression par rapport à leur niveau de 2017, qui s'était établi à 15,8 millions d'opérations, correspondant à une valeur de 22,4 milliards de dirhams.

STRUCTURE GLOBALE DES TRANSACTIONS PAR CARTES EN 2018 (EN NOMBRE)



Par ailleurs, les transactions réalisées par les porteurs marocains à l'étranger demeurent assez timides mais ont connu une évolution significative de 175% correspondant à 5,6 millions d'opérations en 2018 contre 2 millions en 2017 et de 77% en valeur avec 4,3 milliards de dirhams à fin décembre 2018 contre 2,4 milliards de dirhams en 2017.

Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation de l'encours de cartes à validité internationale puisqu'elle enregistre un nombre total de 1 703 005 cartes contre 1 040 761 en 2017 soit une évolution de 64%. Toutefois, contrairement au comportement des porteurs marocains au Maroc, l'essentiel des transactions réalisées avec ces cartes a concerné des opérations de paiement (le ratio de paiement pour les porteurs marocains à l'étranger est de 93,3%).

CHAPITRE III : SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

I. MISE EN ŒUVRE DE LA SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

I.1- CONDUITE DE MISSIONS DE CONTRÔLE SUR PLACE

La surveillance des moyens de paiement constitue une mission fondamentale de Bank Al-Maghrib, qui a pour objectif de veiller à leur sécurité et à leur alignement aux meilleures normes et pratiques internationales, en vue de maintenir leur crédibilité et la confiance du public.

A cet égard, Bank Al-Maghrib a mené, au titre de l'exercice 2018, plusieurs missions de contrôle sur place auprès des différents émetteurs de la place, couvrant plusieurs volets, notamment l'évaluation du dispositif de reporting fraude sur cartes et chèques et du dispositif d'émission de nouveaux produits monétiques, l'évaluation de la conformité aux dispositions légales et réglementaires en matière de déclaration des incidents de paiement au SCIP, ainsi que l'adéquation des cahiers des charges fournis aux imprimeurs de chèques avec les dispositions de la circulaire 12/G/06 relative à la normalisation du chèque.

I.2- SUIVI DE LA MIGRATION DES CARTES BANCAIRES DOMESTIQUES À LA NORME EMV

Dans le cadre des efforts de Bank Al-Maghrib pour mettre en conformité l'ensemble des systèmes monétiques des établissements bancaires avec les standards internationaux, Bank Al-Maghrib suit sur une base trimestrielle, l'état d'avancement de la migration des cartes bancaires domestiques vers la norme EMV.

Ce suivi fait ressortir que la migration est toujours en progression, enregistrant, à fin 2018, un taux de 88,6% contre 87% à fin 2017. L'atteinte de l'objectif d'une migration totale des cartes à la norme EMV demeure impactée par le retard accusé par un seul établissement bancaire, dont la migration est toujours en cours.

I.3- VEILLE RÉGLEMENTAIRE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT

Dans le cadre de sa mission statutaire de surveillance des moyens de paiement, Bank Al-Maghrib veille au respect des dispositions légales concernant l'émission et la gestion des moyens de paiement. Bank Al-Maghrib examine, en effet, les aspects réglementaires et fonctionnels relatifs

aux solutions de paiement émises par les établissements de crédit et organismes assimilés, ce qui lui permet de statuer sur leur conformité par rapport aux textes en vigueur.

Ainsi et dans le cadre du lancement du paiement mobile, Bank Al-Maghrib vérifie tout particulièrement la conformité des M-Wallets aux exigences fixées par les textes réglementaires en vigueur¹⁹.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib continue de suivre de très près les récentes évolutions des différentes monnaies virtuelles, notamment leur développement et leur utilisation au Maroc. Ces dernières sont traditionnellement définies comme une unité de compte stockée sur un support électronique, créée, non pas par un Etat, ou une Union Monétaire, mais par un groupe de personnes (physiques ou morales) et destinée à régler les échanges multilatéraux de biens ou de services au sein de ce groupe.

Enfin, Bank Al-Maghrib mène également un processus de veille relatif au suivi de l'émission de nouveaux produits monétiques. Les banques ont, en effet, l'obligation d'adresser à Bank Al-Maghrib le contrat porteur et les spécifications techniques et fonctionnelles de tout nouveau produit monétique émis. Elle vérifie ainsi la conformité des spécifications de la carte bancaire aux exigences en vigueur.

I.4- EVALUATION DE LA SÉCURITÉ DES MOYENS DE PAIEMENT

Bank Al-Maghrib a poursuivi ses travaux d'analyse afférents aux risques liés aux moyens de paiement. A cet égard, elle participe à différents groupes de travail à l'échelle internationale dont celui de l'Alliance pour l'Inclusion Financière en charge des Services Financiers Digitaux (SFD), afin d'identifier les nouvelles tendances de fraude ainsi que les mesures pour les contrecarrer notamment pour le virement et le paiement mobile.

¹⁹ Exigences en termes d'authentification et de prérequis de sécurité appliqués au moyen de paiement.

II. CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT (CIP)

Évolution des flux traités par la Centrale des Incidents de Paiement (CIP)

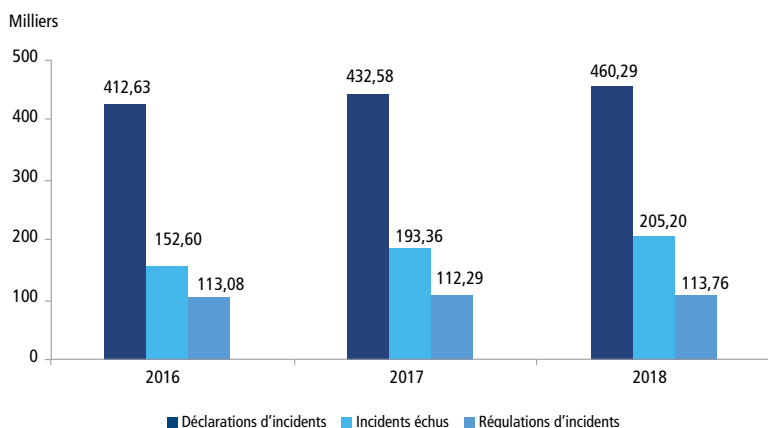
Au titre de l'année 2018, l'analyse des flux de données traitées, par la Centrale des incidents de paiement sur chèque (CIP) révèle les évolutions suivantes :

- **Les déclarations des incidents de paiement** maintiennent leur croissance avec une **hausse** de **6,41%**, contre **4,84%** auparavant. Le **montant** correspondant à ces incidents suit la même tendance, puisqu'il a enregistré **un accroissement** de **12,57%** contre une **augmentation** de **3,92%** ;
- Après une **légère régression** de 0,70%, les **régularisations** ont enregistré une **hausse** de **1,31%**. Toutefois, le montant associé à ces IP régularisés a reculé de 0,05% contre une baisse de 2,42% ;
- Les incidents de paiement **échus** ont connu une **décélération** du **rythme d'augmentation** qui est revenu à **6,12%** après une **forte appréciation** de **26,71%** ;
- Les **demandes de renseignements** émanant des banques continuent leur tendance **baissière** et affichent une **régression** de **4,25%**. Plus de **99%** de ces demandes sont réalisées par des traitements automatisés massifs (BATCH) et **7,16%** de ces requêtes concernent les personnes morales ;
- Les déclarations d'interdictions judiciaires émanant des tribunaux d'Ouarzazate, de Berkane et de Marrakech se sont établies à 11 en 2018.

EVOLUTION ANNUELLE EN NOMBRE ET EN MONTANT DES OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LA CIP

	2016	2017	2018	Variation 2017/2016	Variation 2018/2017
Déclarations d'incidents	412 627	432 578	460 288	4,84%	6,41%
Montant déclaré (MDhs)	11 366,44	11 811,99	13 297,20	3,92%	12,57%
Régularisations d'incidents	113 082	112 288	113 756	-0,70%	1,31%
Montant régularisé (MDhs)	1 836,39	1 791,95	1 791,01	-2,42%	-0,05%
Incidents échus	152 599	193 362	205 198	26,71%	6,12%
Interdictions judiciaires d'émettre des chèques	2	12	11	500%	-8,33%
Demandes de renseignements émanant des banques	4 325 351	3 978 983	3 809 751	-8,01%	-4,25%

ÉVOLUTION ANNUELLE DES FLUX DE DONNÉES IMPACTANT LE STOCK DES INCIDENTS DE PAIEMENT



Traitement des requêtes clients

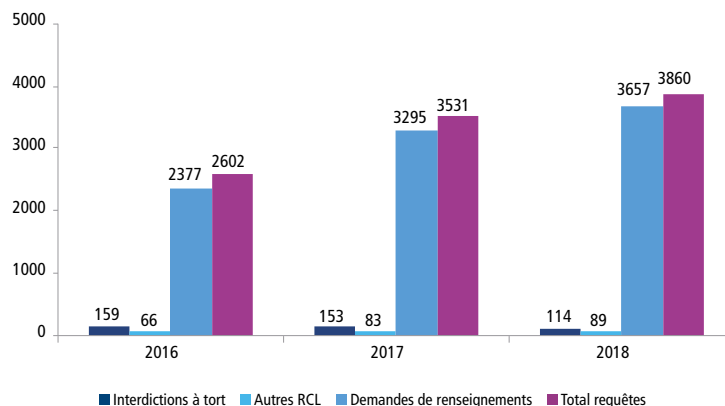
Le dispositif d'écoute et d'assistance mis à la disposition du public a permis de traiter **3.860 requêtes** en hausse de **9,32%** par rapport à décembre 2017. **94,46%** des **requêtes clients** sont prises en charge au niveau des agences de Bank Al-Maghrib.

Le traitement de ces requêtes a permis de :

- lever **114 interdictions à tort** ;
- satisfaire **3.657 demandes d'accès à des informations personnelles** ;
- traiter **89** requêtes relatives notamment à **la non régularisation de l'IP** par les banques (**84,27%**) et des **erreurs sur les données signalétiques (7,87%)**.

La répartition des demandes de renseignement par agence de Bank Al-Maghrib, révèle la prédominance des agences de Casablanca et de Rabat, avec une **part de 57%** du total des demandes traitées.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES REQUÊTES CLIENTS



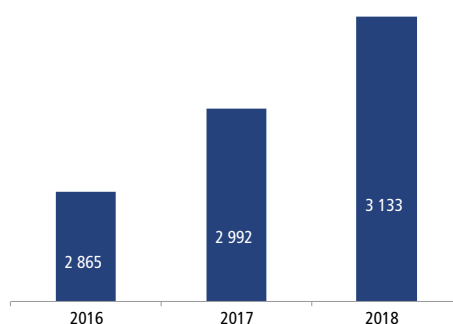
Incidents de paiement non régularisés

Au terme de la période sous revue, le nombre des incidents de paiement, non encore régularisés, conformément aux termes de l'article 313 de la loi 15-95 formant code de commerce, s'est établi à **3.133.017** cas, soit **une hausse de 4,72%**.

La répartition du nombre de ces incidents par catégorie de clientèle se présente comme suit :

- **2.428.259** incidents (**77,51%**) concernent des personnes physiques ;
- **704.758** incidents (**22,49%**) sont imputables à des personnes morales.

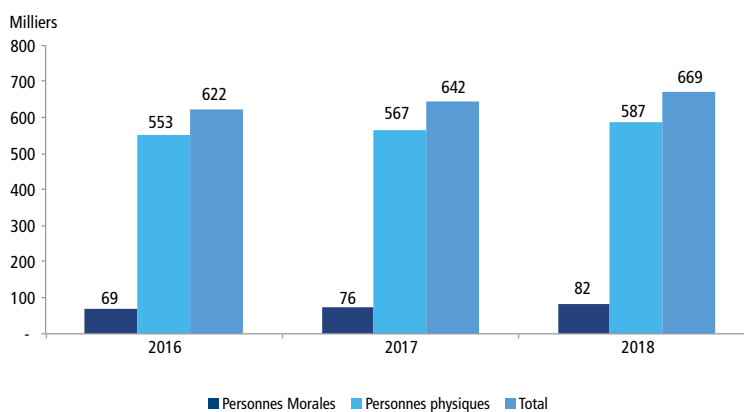
ÉVOLUTION ANNUELLE DU STOCK DES INCIDENTS DE PAIEMENT NON RÉGULARISÉS (EN MILLIERS)



Pour sa part, le nombre d'**interdits d'émission** de chèques est passé à fin décembre 2018 à **668.988** personnes affichant une augmentation de **4,14%**.

Ce nombre reste dominé par les personnes physiques, dont la proportion couvre **87,75%** du total des personnes interdites d'émettre des chèques.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES PERSONNES INTERDITES D'ÉMETTRE DES CHÈQUES

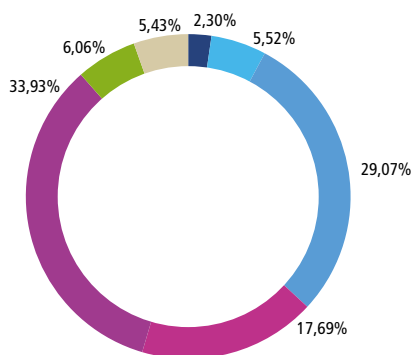


Ventilation par tranche de montant des incidents de paiement non régularisés

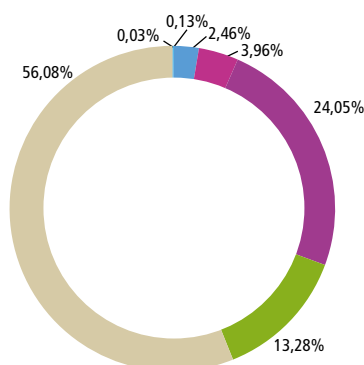
La répartition par tranche de montant des incidents de paiement non régularisés à fin décembre 2018, fait apparaître que :

- les chèques d'un montant **inférieur ou égal à 5.000 dirhams** constituent **36,89%** en nombre tandis que leur part en valeur n'est que de **2,62%** ;
- ceux inclus dans la tranche **de 5.000 à 100.000 dirhams** s'accaparent **57,68% en nombre** et **41,30% en valeur** ;
- les chèques d'un montant **supérieur à 100.000 dirhams** représentent une part limitée de **5,43% en nombre** et couvrent **56,08% en valeur**.

VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DU NOMBRE D'INCIDENTS DE PAIEMENT NON RÉGULARISÉS



VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS D'INCIDENTS DE PAIEMENT NON RÉGULARISÉS



■ Inférieur à 500 DH ■ Entre 500 DH et 1 000 DH ■ Entre 1 000 DH et 5 000 DH ■ Entre 5 000 DH et 10 000 DH
■ Entre 10 000 DH et 50 000 DH ■ Entre 50 000 DH et 100 000 DH ■ Supérieur à 100 000 DH

ENCADRÉ : CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT

La CIP a été instituée à BANK AL-MAGHRIB conformément aux dispositions de la Loi n°15-95 formant Code de Commerce promulguée par le dahir n° 1-96-83 du 15 Rabii I 1471 (1^{er} août 1996) selon laquelle Bank Al-Maghrib assure la centralisation et la diffusion des incidents de paiement de chèques et les interdictions prononcées à cet effet par les tribunaux. Le traitement des déclarations des incidents de paiement s'effectue conformément à la Circulaire n°6/G/97 du 22 septembre 1997.

Missions de la centrale des incidents de paiement (CIP)

Les missions actuelles de la CIP peuvent être résumées comme suit :

- Centralisation et diffusion aux établissements bancaires :
 - des déclarations reçues des établissements tirés relatives aux incidents de paiement sur chèques, ainsi que de leurs régularisations et leurs annulations ;
 - des interdictions judiciaires d'émettre des chèques prononcés par les tribunaux.

ENCADRÉ : SUITE

- Centralisation et communication au Procureur du Roi des renseignements sur :
 - les infractions aux injonctions de ne plus émettre de chèques commises par les personnes interdites de chéquiers ;
 - les infractions commises par les établissements bancaires tirés.
- Réponses aux demandes de renseignements formulées par les établissements bancaires et aux réclamations des clients qui se présentent directement à un guichet dédié à cet effet ou qui saisissent Bank Al-Maghrib par courrier.

Les informations recensées par la CIP

- Les informations recensées concernent aussi bien les personnes physiques que les personnes morales ayant fait l'objet d'une interdiction bancaire ou d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques.
- Elles concernent les déclarations des incidents de paiements, leurs régularisations et leurs annulations ainsi que les infractions aux injonctions d'émettre des chèques et les informations relatives aux interdictions judiciaires.

Consultation de la CIP

- La consultation de la CIP n'est ouverte que pour les établissements bancaires et les titulaires de comptes.
- Les établissements bancaires sont tenus d'interroger la CIP avant la délivrance du premier chéquier au client. Ils peuvent également la consulter pour répondre aux réclamations de leur clientèle.
- Les titulaires de compte peuvent adresser à la CIP leurs réclamations et leurs demandes de renseignements nominatives accompagnés :
 - pour les personnes physiques, d'une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ;
 - pour les personnes morales, d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'immatriculation au registre de commerce et de la carte d'identité nationale de leur représentant légal.

Procédure de régularisation d'un incident de paiement

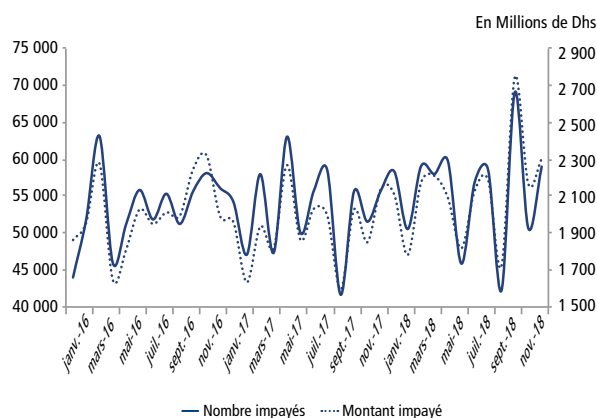
- Règlement du chèque objet de l'incident de paiement soit directement au bénéficiaire, soit par constitution d'une provision suffisante et disponible auprès de l'établissement bancaire tiré.
- Acquiescement de l'amende fiscale dont les taux sont indiqués, ci-dessous, auprès de l'une des Perceptions de la Trésorerie Générale du Royaume :
 - 5% du montant du ou des chèques impayés faisant l'objet de la première injonction ;
 - 10% du montant du ou des chèques impayés faisant l'objet de la deuxième injonction ;
 - 20% du montant du ou des chèques impayés faisant l'objet de la troisième injonction et de celles qui suivent.
- Le titulaire de compte ne recouvrera, néanmoins, la faculté d'émettre de chèque que s'il ne fait pas l'objet d'une interdiction judiciaire d'émettre de chèque.

III. CENTRALE DES IMPAYÉS SUR LETTRE DE CHANGE NORMALISÉE (CIL)

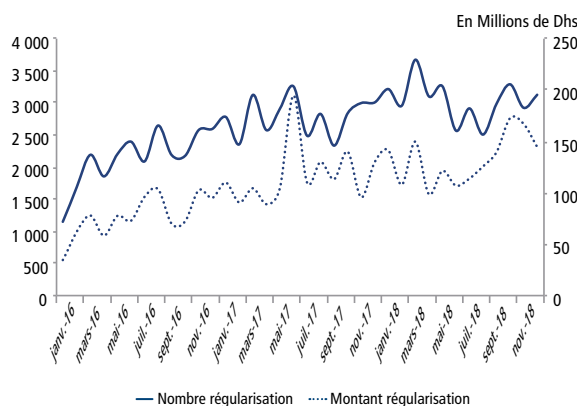
Au titre de l'année 2018, l'analyse des flux traités par la centrale des impayés LCN révèle les évolutions suivantes :

- Après une légère **régression** de **0,24%**, les déclarations des impayés LCN ont enregistré une **hausse** de **4,62%**. Le montant correspondant à ces impayés suit la même tendance, puisqu'il a enregistré un **accroissement** de près de **10,03%** après une **baisse** de **4,07%** ;
- Les déclarations de régularisations des impayés LCN ont connu une décélération, enregistrant une **augmentation** de **9,02%** contre **30,04%** une année auparavant. Le **montant** correspondant suit la même tendance, puisqu'il a enregistré une **augmentation** de **12,55%**, **contre 53,13% en 2017**.

ÉVOLUTION MENSUELLE DES DÉCLARATIONS DES IMPAYÉS SUR LCN



ÉVOLUTION MENSUELLE DES RÉGULARISATIONS DÉCLARÉES



Évolution des demandes de renseignements émanant des banques

Les demandes de renseignements émanant des banques ont atteint **53 consultations** durant 2018. Celles effectuées sur les personnes physiques ont représenté **45,28%** contre **54,72%** pour les personnes morales.

Il est à noter que la baisse des consultations est due principalement à l'exploitation, par quelques banques, des fichiers de diffusion quotidiens générés par BAM.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ÉMANANT DES BANQUES

	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Consultations PM	51	59	29	-50,8%
Consultations PP	60	111	24	-78,4%
Total	111	170	53	-68,8%

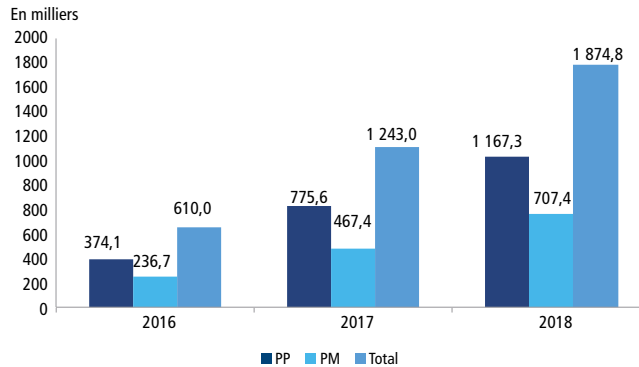
Impayés LCN non régularisés

A fin décembre 2018, le cumul des impayés LCN non encore régularisés s'est établi à près de **1.874.750** cas, soit une **progression** de **50,83%**.

La répartition du nombre et de l'encours des impayés LCN non régularisés précité par catégorie de clientèle se présente comme suit :

- Les impayés LCN imputables aux **personnes morales** représentent la part la plus importante en valeur (**67,04%**). Toutefois, leur part en nombre (**37,73%**) reste inférieur à celle attribuée aux personnes physiques.
- Au regard de la même période sous revue, le nombre **des personnes ayant des impayés LCN** est passé, à fin décembre 2018, à **117.378 personnes, affichant une augmentation de 22,21%**. Ce nombre reste dominé par les personnes physiques, dont la proportion est de **63,48%**.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES IMPAYÉS LCN NON ENCORE RÉGULARISÉS (EN NOMBRE)

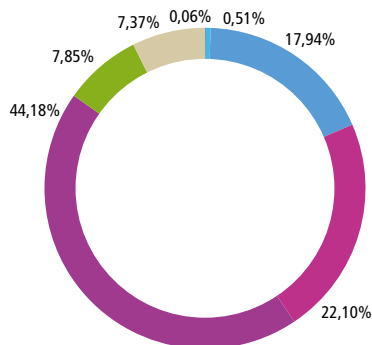


Ventilation par tranche de montant des impayés LCN non régularisés

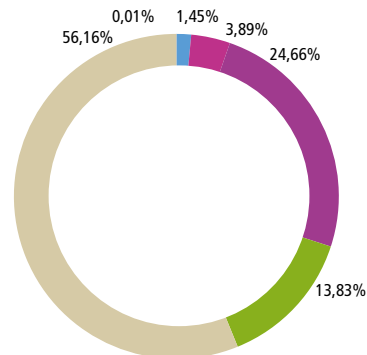
La répartition, par tranche de montant de la LCN, à fin décembre 2018, fait apparaître que :

- les LCN d'un montant inférieur ou égal à 5.000 dirhams constituent **18,51%** en nombre et **1,46%** en valeur ;
- celles incluses dans la tranche de 5.000 à 100.000 dirhams s'accaparent **74,12%** en nombre et **42,38%** en valeur ;
- les LCN d'un montant supérieur à 100.000 dirhams représentent une part limitée de **7,37%** en nombre contre **56,16%** en valeur.

VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DU NOMBRE DES IMPAYÉS LCN NON RÉGULARISÉS



VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS DES IMPAYÉS LCN NON RÉGULARISÉS



■ Inférieur à 500 DH ■ Entre 500 DH et 1 000 DH ■ Entre 1 000 DH et 5 000 DH ■ Entre 5 000 DH et 10 000 DH ■ Entre 10 000 DH et 50 000 DH
■ Entre 50 000 DH et 100 000 DH ■ Supérieur à 100 000 DH

CHAPITRE IV : DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ET PAIEMENT MOBILE

Dans le cadre de son orientation stratégique pour le développement de l'inclusion financière et de l'accès aux services financiers de base des populations à bas revenus, la Banque s'est fixée pour objectif la promotion de l'utilisation des moyens de paiement électroniques.

Cette vision stratégique s'est traduite dans les faits par l'adoption de la nouvelle loi bancaire, qui a permis l'introduction d'une nouvelle catégorie d'institutions non bancaires appelées « établissements de paiement », capables, en complément des établissements de crédit, d'ouvrir des comptes de paiement, de collecter des dépôts et d'offrir des services de paiement à leur clientèle.

Cette nouvelle dynamique devrait insuffler au marché des paiements à travers notamment l'ouverture et l'accès du marché des paiements à des acteurs non bancaires aux côtés des établissements de crédit, avec pour finalités :

- d'instaurer davantage de concurrence et de compétitivité en termes de coûts, au bénéfice des clients ;
- d'élargir la gamme de produits à des solutions innovantes adaptées aux besoins évolutifs des utilisateurs et satisfaire de nouveaux modes de consommation de produits bancaires grâce au développement d'offres ciblées, affinitaires et plus compétitives ;
- d'adapter les règles prudentielles exigées aux profils de risques spécifiques des nouveaux prestataires de services de paiement (les établissements de paiement), de façon à alléger les exigences à même de constituer un éventuel frein au développement du marché des paiements, tout en disposant d'un accès complet aux infrastructures de place ;
- de crédibiliser et fiabiliser davantage les moyens de paiement en améliorant la sécurité des solutions de paiement offertes, grâce à des technologies d'authentification forte ;
- de mettre à niveau du cadre juridique relatif aux moyens de paiement notamment électroniques.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib s'est mobilisée pour faire avancer le chantier du lancement de l'activité des établissements de paiement. Les demandes reçues de la part des établissements requérants ont été instruites et le comité des établissements de crédit, a donné son avis favorable, à fin 2018, à l'agrément de 11 établissements de paiement dont trois opérateurs téléphoniques souhaitant lancer des solutions de paiement basées sur le mobile via des filiales dédiées. Le lancement de l'offre des services de paiement notamment par les filiales des opérateurs télécom qui proposeront des solutions de paiement basées sur le mobile, en capitalisant principalement sur le parc utilisateurs détenu par leur maison mère, permettra d'insuffler une nouvelle dynamique au marché des paiements en touchant une clientèle peu desservie aujourd'hui, de renforcer l'offre de services de paiement existante et de favoriser la réduction de la circulation du cash et le développement de l'inclusion financière.

En outre, Bank Al-Maghrif et l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) ont initié, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés notamment les banques, les établissements de paiement et HPS Switch, la mise en place d'un nouveau moyen de paiement appelé « m-wallet ». Ce projet a été lancé suite à une étude d'opportunité effectuée, au préalable, qui a fait ressortir trois constats majeurs : le recours aux paiements scripturaux demeure limité, le secteur de la téléphonie est en pleine expansion ; et enfin le paiement mobile s'est révélé comme alternative pertinente face à l'usage du cash qui engendre un coût important notamment pour le transport, le tri et la gestion.

Par ailleurs et pour assurer une adoption rapide par les usagers de ce nouveau mode de paiement, 6 services de base ont été priorisés. Il s'agit (1) des transferts domestiques, (2) des achats auprès des commerces, (3) du paiement de factures, (4) des achats de recharges téléphoniques, (5) de la réception des prestations sociales et (6) du paiement auprès des fournisseurs pour les entreprises.

Parallèlement, Bank Al-Maghrif a mis en place, en novembre 2018, un cadre réglementaire spécifique régissant le « m-wallet » :

- La décision réglementaire relative au paiement mobile domestique, couvre principalement les modalités de souscription, les spécifications techniques du paiement mobile ainsi que les dispositions liées à la protection du consommateur ;
- La lettre circulaire paiement mobile détaille principalement les règles techniques et de sécurité, le processus et règles de gestion des réclamations, incidents et litiges.

Le Comité stratégique regroupant, outre BAM et l'ANRT, les principales banques de la place, les trois opérateurs télécoms, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Industrie, a assuré, durant l'année 2018, la finalisation des travaux de ce projet notamment l'opérationnalisation du switch mobile en juillet 2018, ainsi que la définition des principales règles de place nécessaires au bon fonctionnement des transactions inter-opérées, la syndication et l'affinement du modèle économique pour un lancement effectif de la solution courant novembre 2018 et une première transaction inter-opérée en décembre 2018.

بنك المغرب

PARTIE 3

INCLUSION FINANCIÈRE

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

CHAPITRE I : STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE

Au cours des dernières années, Bank Al-Maghrif et le Ministère de l'Economie et des Finances ont conjugué leurs efforts pour asseoir un cadre national de concertation et de consultation favorisant le dialogue entre les différentes parties prenantes des secteurs public et privé. C'est ainsi que la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière a été établie en étroite collaboration avec les acteurs de l'écosystème financier mais aussi les départements ministériels concernés. Cette stratégie définit : (1) la vision et les ambitions à concrétiser à horizon 2030, (2) les leviers à actionner et (3) la structure de gouvernance en charge du pilotage et de la coordination des travaux de mise en œuvre.

I. FREINS À L'INCLUSION FINANCIÈRE

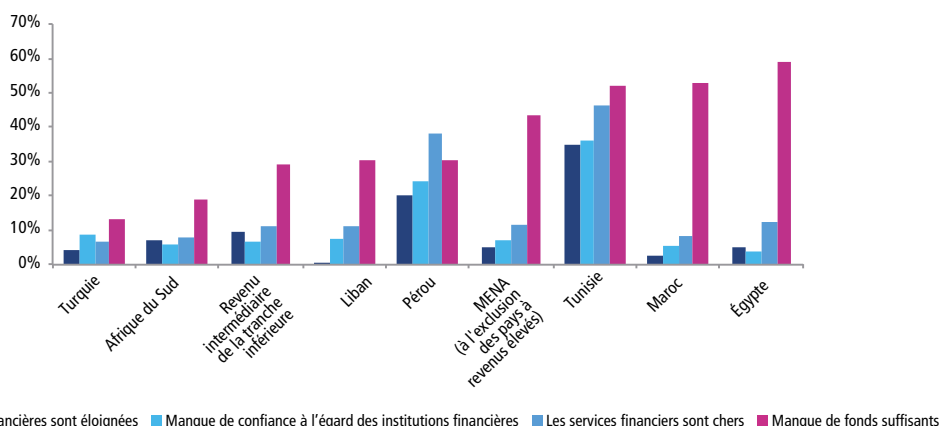
Fondée sur une analyse approfondie de l'état des lieux de l'inclusion financière au Maroc, la stratégie ambitionne de surmonter les barrières qui entravent l'accès ou l'utilisation efficace et responsable des services financiers formels. C'est dans ce cadre que l'analyse des données disponibles du côté de l'offre et de la demande a mis en évidence les principaux freins à l'inclusion financière et qui sont principalement liés à des facteurs économiques et culturels.

a. Pour les particuliers

Selon l'enquête FINDEX de 2017, la faible pénétration des services financiers formels est expliquée par ce qui suit :

- **Faible niveau de revenus des marocains** : Pour ceux qui ne disposent pas de compte réglementé, l'ouverture de compte est associée à la disponibilité de fonds. En effet, si plus de 72% des adultes n'ayant pas de comptes considèrent l'insuffisance des fonds comme l'un des obstacles à la bancarisation, près de 50% de ce segment déclare que le manque d'argent est l'unique raison pour laquelle ils n'ont pas de compte.

RAISONS DE NE PAS AVOIR UN COMPTE



- **Offres inadaptées aux besoins des segments à faible revenu** : Au Maroc, le secteur financier a pu développer au cours des dernières années une offre financière « classique » de qualité. Néanmoins, il demeure en retrait par rapport au développement d'offres « alternatives » adaptées aux segments à faible revenu. Ces offres alternatives notamment les « compte de paiement », la « micro-épargne » et la « micro-assurance », reposent sur des fondamentaux qui les rendent plus accessibles aux populations exclues. Elles sont distribuées par des réseaux moins coûteux que les réseaux classiques ce qui permet de baisser significativement le coût pour les opérateurs.

- **Forte utilisation des services financiers informels** : 21% de la population a recours à des solutions d'épargne, mais plus de 2/3 de cette population utilise des solutions informelles. De même, 26% des marocains ont recours à des solutions de financement, dont 88% a recours à des services informels (famille, tontine, avances des petits commerces, etc.).

Pour de nombreux ménages exclus financièrement, l'offre « formelle » est jugée inadaptée et ne répondant pas à leurs besoins.

- **Statut socio-économique** : En ce qui concerne la population féminine, l'exclusion économico-sociale associée à des facteurs culturels, entraîne une forte exclusion financière des femmes par rapport aux hommes. En effet, tant qu'elles sont salariées²⁰, les femmes sont quasiment au même niveau d'inclusion financière que les hommes salariés. L'écart se creuse significativement au niveau des travailleurs indépendants (35% pour les hommes, 21% pour les femmes) et devient très significatif pour les sans emploi.

En ce qui concerne les jeunes, l'exclusion financière est fortement liée au **niveau de chômage élevé** de cette catégorie de la population. Une comparaison du taux d'inclusion financière des jeunes avec d'autres pays montre que plus le chômage des jeunes est élevé plus leur exclusion financière est forte.

De plus, l'exclusion financière est aggravée par le faible niveau d'éducation financière, qui ne s'explique qu'en partie par le taux d'analphabétisme. En effet, le taux de réussite au test

²⁰ Au Maroc, 80% des femmes sont inactives.

d'éducation financière²¹ de la Banque Mondiale est plus faible au Maroc (41 %) que dans d'autres pays comme la Zambie, le Mozambique, le Sénégal (taux supérieurs à 50-60%), alors que le Maroc dispose d'un taux d'alphabétisme plus élevé que ces pays.

b. Pour les entreprises

Malgré le progrès significatif réalisé par le Maroc en termes d'utilisation des services financiers par les entreprises²², les micro-entreprises et les TPE rencontrent des obstacles à leur inclusion financière associés principalement au volume de leurs activités et à leur perception à l'égard du secteur financier.

En effet, l'enquête sur les micro-entreprises, les TPE et les entrepreneurs individuels montre que le **faible volume d'activité (45% des sondés) est le principal frein à la bancarisation** suivi par le **manque de besoin** (41% des sondés) et le **manque de confiance** dans les banques (13% des sondés).

L'enquête a également fait ressortir que seuls les produits bancaires les plus basiques ont une pénétration significative : les cartes bancaires (44%) et les chèques (28%).

Par ailleurs, 60% des entreprises rencontrent des problèmes de trésorerie. Pour faire face à ce problème, les entreprises recourent à l'entourage (53%) ou aux règlements différés auprès des fournisseurs (29%).

Le coût des crédits est le principal critère de décision pour le choix d'une offre de financement (58%), suivi de la souplesse accordée en cas de difficulté de paiement (34%) et du montant de la traite (31%).

Quant aux **niveaux d'informel et de cash**, ils pénalisent l'inclusion financière des individus et des entreprises, en particulier du fait de l'incapacité des opérateurs financiers à apprécier le risque de ces segments et l'appréhension de ces populations par rapport aux circuits financiers formels.

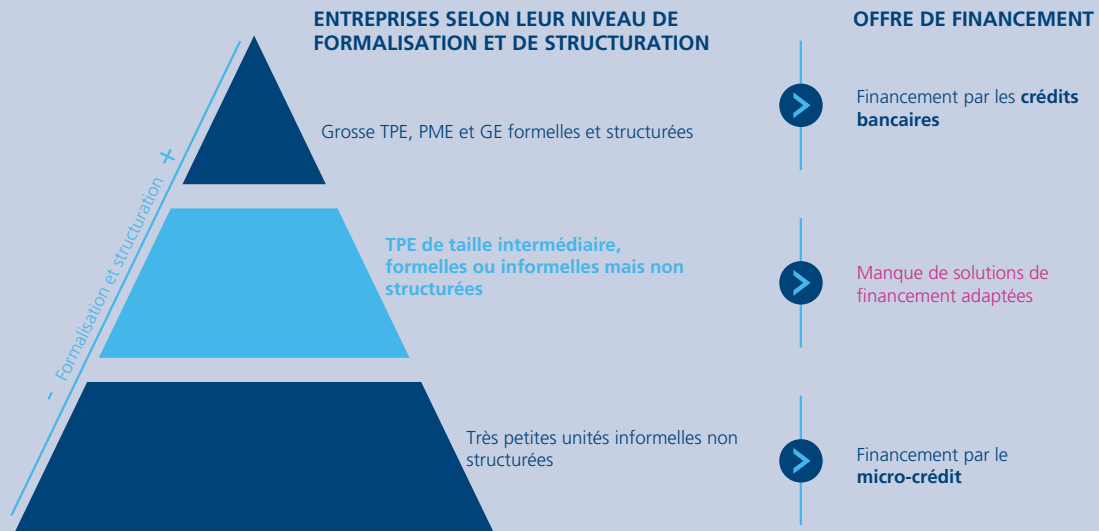
Ce caractère informel complexifie l'accès au crédit bancaire pour les particuliers et les entreprises en raison notamment du : **peu de garanties et de sûretés à apporter** pour un crédit, du **peu de connaissance des comptes de résultats des entreprises**, de dossiers de crédit ou d'ouverture de compte souvent incomplets et de complication avec les règles de lutte contre le blanchiment des capitaux.

L'absence d'offres de financement ciblées représente également une des barrières majeures à l'inclusion financière de certains segments des entreprises notamment la TPE dont le lancement et le développement s'avèrent pénalisés par la complexité de l'accès au financement associée à un niveau de compétences financières faible.

21 Dans le cadre de l'enquête « Financial Capability » conduite au Maroc en 2013, 7 questions ont été rajoutées par la Banque Mondiale pour évaluer les connaissances et les compétences financières des marocains. Ces questions ont porté sur des concepts financiers de base (division simple, inflation, intérêt composé, intérêt simple, diversification de risques, négociation et objectifs des produits d'assurance).

22 Conclusions de la mission d'évaluation FSAP (Financial Sector Assessment Program) conduite en 2015 par la Banque Mondiale et le FMI.

ENCADRÉ : SOLUTION DE FINANCEMENT PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES



Quant aux «nouvelles» entreprises, elles rencontrent des difficultés à financer l’amorçage de leur activité expliquées principalement par la difficulté de les scorer et les insuffisances des mécanismes de soutien.

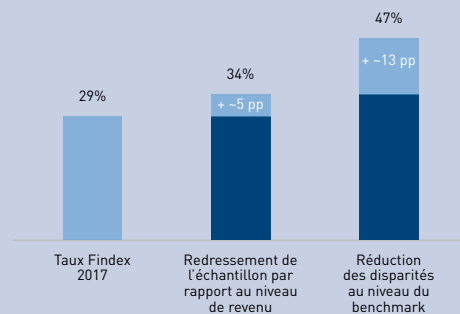
II. VISION & AMBITIONS

Développée dans le cadre d'une approche participative, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière découle d'une analyse approfondie de l'état des lieux de l'inclusion financière au Maroc et se fixe comme ambition majeure de surmonter les freins à l'inclusion financière au Maroc pour atteindre le niveau de pénétration pertinent.

ENCADRÉ : NIVEAU DE PÉNÉTRATION PERTINENT AU MAROC

L'estimation du niveau de pénétration des services financiers formels sur la base d'un alignement des écarts constatés au niveau des segments « hommes vs femmes, population aisée vs modeste, urbains vs ruraux et jeunes vs adultes » sur celui des pays comparables dévoile un potentiel significatif en termes d'inclusion financière :

ESTIMATION DU « % DES ADULTES AYANT UN COMPTE AUPRÈS D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE » AU MAROC



III. LEVIERS STRATÉGIQUES

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière repose sur **8 leviers stratégiques identifiés** après une revue des pratiques internationales et de l'analyse de l'impact des différents modèles sur le niveau de pénétration des services financiers formels au niveau des pays comparables en termes de PIB par habitant.

Ces leviers sont axés autour de :

- Accélération du développement des modèles alternatifs ;
- Incitations aux modèles «classiques» à pousser plus loin l'inclusion financière ;
- Renforcement des outils permettant de mieux appréhender le risque des populations exclues ;
- Mise en place d'un cadre et des outils facilitant le financement des TPE et des Particuliers ;
- Création des conditions d'un plus grand usage des produits financiers ;
- Pilotage de l'Inclusion Financière dans la durée.



IV. GOUVERNANCE

La stratégie définit une structure de gouvernance dédiée qui vise à sécuriser le processus de mise en œuvre des leviers d'inclusion financière compte tenu des enjeux suivants :

- Cadrage des orientations stratégiques et suivi de l'exécution des feuilles de route ;
- Suivi de l'avancement des projets de la stratégie et mobilisation des moyens adéquats ;
- Mobilisation continue des parties prenantes et coordination avec les politiques sectorielles ;
- Communication sur les orientations et les réalisations.

La structure de gouvernance prévoit différentes instances pour répondre aux différents enjeux :

- **I- Un Conseil National** : en charge du suivi global de la stratégie, avec une possibilité de recadrer les priorités et les orientations stratégiques. Présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil National est constitué de représentants de Ministères, de régulateurs et des acteurs privés actifs dans la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. Il se réunit une à deux fois par an.
- **II- Un Comité Stratégique** : en charge du pilotage de l'avancement des leviers, des décisions clés d'arbitrage nécessaires au fil de l'eau et de la mobilisation des parties prenantes impliquées. Présidé par Monsieur le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, le Comité Stratégique est constitué de représentants des départements ministériels et des institutions membres du Conseil National. Il se réunit 3 à 4 fois par an.
- **III- Un Comité de pilotage et de coordination** : en charge de l'opérationnalisation de la stratégie, du pilotage opérationnel et du suivi de l'avancement des leviers. Ce comité est constitué de représentants de Bank Al-Maghrib et du Ministère de l'Economie et des Finances. Il se réunit environ tous les mois.
- **IV- L'équipe de pilotage et de coordination** : une équipe de Bank Al-Maghrib chargée de la coordination, du suivi des réalisations et des indicateurs, ainsi que de la préparation des instances. L'équipe devra élaborer les outils nécessaires permettant de suivre l'avancement des leviers et des indicateurs d'inclusion financière.

CHAPITRE II : INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

I. PROCESSUS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Consciente de l'importance que revêtent les données pour la conception de politiques pertinentes, Bank Al-Maghrib calcule, depuis 2013, de façon semestrielle, des indicateurs sur l'inclusion financière selon la méthodologie mise en place par l'AFI ainsi que l'IPSB de manière annuelle. Dans ce cadre, elle procède à la collecte et au traitement des données recueillies via des reportings provenant des différents établissements assujettis (Banques, Établissements de paiement et Associations de micro-crédit). En plus de ces reportings, la Banque utilise également les données du crédit bureau et de la centrale des comptes. L'ensemble de ces reportings, qui concernent aussi bien les particuliers que les entreprises, couvrent les dimensions principales de l'Inclusion Financière à savoir l'accès, l'usage et la qualité.

Pour les entreprises, outre ces sources de données, Bank Al-Maghrib, en partenariat avec la CGEM, l'ANPME²³ et le GPBM, a décidé de mettre en place un Observatoire national des Toutes Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME). L'Observatoire, créé en 2012, a pour rôle principal de centraliser les données et les informations sur l'environnement des TPME sur les plans national et régional et d'établir des indicateurs démographiques, économiques et financiers les concernant.

ENCADRÉ : PLAN STRATÉGIQUE DE L'OBSERVATOIRE DE LA TPME

Dans le cadre de son plan stratégique 2017-2019, l'Observatoire de la TPME a mis en place trois axes stratégiques :

- **Axe 1 : Structurer l'Observatoire :**
 - **O.S. 1.1 :** Instaurer une gouvernance structurée en vue d'assurer le pilotage stratégique et opérationnel de l'Observatoire et de renforcer la confiance des parties prenantes.
 - **O.S. 1.2 :** Optimiser et adapter les ressources de l'Observatoire au regard des orientations stratégiques et exigences de performance.
- **Axe 2 : Doter l'Observatoire de bases de données fiables**
 - **O.S. 2.1 :** Fédérer les sources de données et les institutions partenaires autour de la vision de l'Observatoire.
 - **O.S. 2.2 :** Assurer la collecte régulière de données fiables, cohérentes et normalisées en vue de construire une base de données exhaustive et actualisée.

²³ Agence nationale de la promotion des petites et moyennes entreprises.

ENCADRÉ : SUITE

- **Axe 3 : Fournir des produits et des services adaptés aux utilisateurs**
 - **O.S. 3.1** : Fournir une aide à la prise de décision à travers une meilleure connaissance du secteur formel et informel de la TPME au niveau régional, sectoriel et national.
 - **O.S 3.2** : Faciliter l'accès aux produits et services internes et externes de l'Observatoire.

Afin d'améliorer la qualité des données collectées et de réduire les délais de production des indicateurs d'inclusion financière, Bank Al-Maghrib a lancé les travaux d'automatisation du processus de collecte et de calcul des indicateurs. En effet, la Banque va mettre en place une solution informatique de monitoring de l'Inclusion Financière, permettant la collecte et le traitement automatisé des données auprès des établissements déclarants.

II. INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

II.1- PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACCÈS

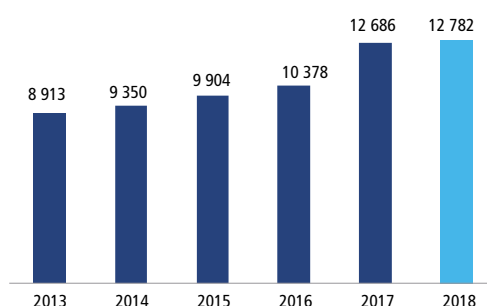
Au cours des dernières années, la capillarité des réseaux bancaires a fortement progressé au Maroc grâce notamment au développement de réseaux cash et IOB qui ont joué un rôle important dans son extension en points d'accès.

Après avoir enregistré une évolution de 23% entre 2016 et 2017, le nombre de points d'accès aux services financiers²⁴ a connu une légère hausse, s'élevant ainsi à 12 782 en 2018.

RÉPARTITION DES POINTS D'ACCÈS PAR CATÉGORIE²⁵

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Agences bancaires	5 711	5 946	6 158	6 284	6 383	6 475
IOB	1 508	1 705	1 852	2 087	2 250	2 298
Établissements de paiement	1 630	1 611	1 565	1 763	3 746	3 746
GAB Cash-In & Cash-Out	64	88	329	244	307	263
Points d'accès	8 913	9 350	9 904	10 378	12 686	12 782

ÉVOLUTION DES POINTS D'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS



Cette évolution émane en grande partie des banques qui ont adapté leur modèle de distribution en diversifiant les formats de points d'accès à travers les IOB notamment.

Cependant, cette performance en nombre de points d'accès n'est pas uniformément répartie sur le territoire.

²⁴ Banques, IOB, Sociétés de transfert de fonds (Établissements de paiement), GAB

²⁵ Pour les Sociétés de transfert de fonds (nouvellement appelées « Établissements de paiement »), les dernières données disponibles et réparties par région datent de 2017.

RÉPARTITION DES POINTS D'ACCÈS PAR RÉGION

Région	Population adulte	Nombre de points d'accès	Densité bancaire
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	117 879	74	1 593
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	284 078	213	1 334
GUELMIM - OUED NOUN	325 876	122	2 671
DRAA - TAFILALET	1 233 177	436	2 828
L'ORIENTAL	1 762 781	1 138	1 549
BENI MELLAL - KHENIFRA	1 901 895	867	2 194
SOUSS-MASSA	2 060 014	1 007	2 046
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 728 475	1 182	2 308
FES - MEKNES	3 201 331	1 413	2 266
MARRAKECH - SAFI	3 442 588	1 309	2 630
RABAT - SALE - KENITRA	3 498 745	1 788	1 957
GRAND-CASABLANCA SETTAT	5 280 483	3 233	1 633
Total général	25 837 323	12 782	2 021

Cette disparité est accentuée entre le monde urbain et rural. En effet, si la densité bancaire correspond à 1 point d'accès pour 2 021²⁶ adultes en moyenne, elle n'est que d'un seul point d'accès pour 12 213 adultes en milieu rural contre 1 242 en milieu urbain.

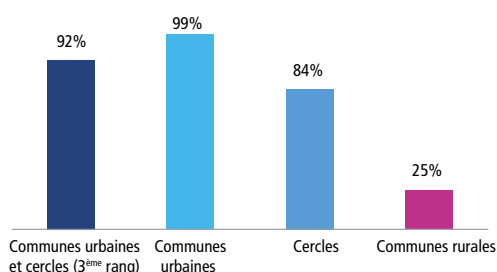
RÉPARTITION DES POINTS D'ACCÈS (RURAL VS URBAIN)

Région	CR			CU		
	Population adulte	Points d'accès	Densité bancaire	Population adulte	Points d'accès	Densité bancaire
BENI MELLAL - KHENIFRA	1 098 675	166	6 619	803 219	701	1 146
DRAA - TAFILALET	875 205	81	10 805	357 973	355	1 008
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	30 244	7	4 321	87 635	67	1 308
FES - MEKNES	1 377 642	82	16 801	1 823 689	1 331	1 370
GRAND-CASABLANCA SETTAT	1 466 866	114	12 867	3 813 618	3 119	1 223
GUELMIM - OUED NOUN	123 983	8	15 498	201 893	114	1 771
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	18 845	5	3 769	265 233	208	1 275
L'ORIENTAL	666 624	114	5 848	1 096 157	1 024	1 070
MARRAKECH - SAFI	2 053 577	66	31 115	1 389 011	1 243	1 117
RABAT - SALE - KENITRA	1 196 787	81	14 775	2 301 957	1 707	1 349
SOUSS-MASSA	1 042 877	94	11 094	1 017 137	913	1 114
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	1 138 421	90	12 649	1 590 055	1 092	1 456
Total général	11 089 744	908	12 213	14 747 577	11 874	1 242

26 La population adulte (ayant au moins 15 ans) est estimée à près de 73,6%.

S'agissant du pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès à fin 2018, ce dernier est resté quasi stable par rapport à 2017 à 72%. En termes de couverture entre les deux milieux, urbain et rural, seulement 25,2% des communes rurales disposent d'au moins un point d'accès à des services financiers, contre une couverture presque totale pour le milieu urbain.

POURCENTAGE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES AYANT AU MOINS UN POINT D'ACCÈS BANCAIRE



Cette situation s'explique en grande partie par le modèle économique de l'agence bancaire classique qui n'est pas adaptée à la faible densité des zones rurales et au faible niveau de revenus dans certaines zones, étant donné qu'il requiert un nombre minimal de clients pour amortir les charges fixes.

II.2- PRINCIPAUX INDICATEURS D'USAGE

S'agissant des comptes de dépôt pour les particuliers, que ce soit en termes de volume ou de valeur, des progrès importants ont été constatés. En effet, leur nombre a augmenté de 6,5% entre 2017 et 2018, s'élevant ainsi à 23,38 millions de comptes avec un encours également en hausse de 3,5% atteignant 656,8 milliards de dirhams.

ÉVOLUTION DES COMPTES DE DÉPÔT ENTRE 2017 ET 2018

	Nombre de comptes de dépôt	Encours (Kdhs)	Encours moyen
2017	21 959 975	635 152 317	28 923
2018	23 383 475	656 790 951	28 088

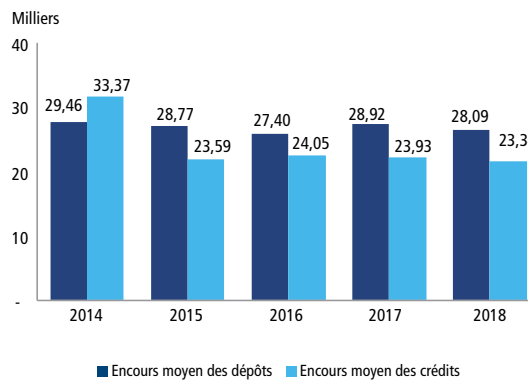
Quant aux crédits bancaires aux particuliers, la progression a également été significative puisque leur nombre a évolué de 7,8% en 2018 pour atteindre près de 12 millions de comptes avec un encours en hausse de 5,2% et s'élevant à 279,2 milliards de dirhams.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS ENTRE 2017 ET 2018

	Nombre de compte de crédits	Encours (Kdhs)	Encours moyen
2017	11 092 662	265 486 525	23 934
2018	11 963 414	279 223 935	23 340

L'encours moyen des dépôts et des crédits a donc évolué comme suit :

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS MOYEN DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS



a. Répartition géographique des comptes de dépôt et des crédits

À fin 2018, la région « Grand-Casablanca Settat » couvre 27% du volume des comptes de dépôt et 31% de leur valeur globale suivie par la région « Rabat- salé- Kenitra » avec 15% du volume et 16% de la valeur. La région de l'« Oriental » surclasse les autres régions en termes d'encours moyen qui s'élève à 38 264 contre 12 587 à Eddakhla - Oued Eddahab.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES COMPTES DE DÉPÔT

Région	Population adulte	Nombre de comptes	Valeur des comptes (Kdhs)	Encours moyen
BENI MELLAL - KHENIFRA	1 901 895	1 318 561	35 014 171	26 555
DRAA - TAFILALET	1 233 177	662 310	10 608 582	16 018
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	117 879	90 734	1 142 068	12 587
FES - MEKNES	3 201 331	2 738 016	64 259 117	23 469
GRAND-CASABLANCA SETTAT	5 280 483	6 288 800	202 622 492	32 220
GUELMIM - OUED NOUN	325 876	263 093	4 283 481	16 281
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	284 078	261 535	3 892 644	14 884
L'ORIENTAL	1 762 781	2 033 773	77 820 552	38 264
MARRAKECH - SAFI	3 442 588	2 103 700	47 559 830	22 608
SOUSS-MASSA	2 060 014	1 718 933	41 045 331	23 878
RABAT - SALE - KENITRA	3 498 745	3 617 122	102 300 885	28 282
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 728 475	2 286 898	66 241 798	28 966
Total général	25 837 323	23 383 475	656 790 951	28 088

S'agissant des crédits bancaires, la région « Grand-Casablanca Settata » surperforme les autres régions aussi bien en termes de volume (31%), de valeur (52%) que d'encours moyen qui s'élève à 39 430.

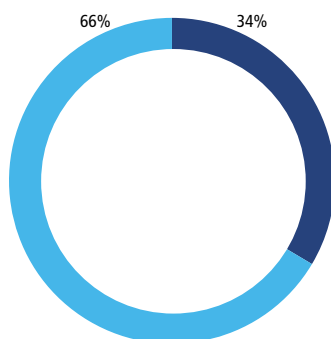
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉDITS BANCAIRES

Région	Population adulte	Nombre de comptes	Valeur des comptes (Kdhs)	Encours moyen
BENI MELLAL - KHENIFRA	1 901 895	520 990	6 417 009	12 317
DRAA - TAFILALET	1 233 177	251 044	2 301 137	9 166
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	117 879	39 506	594 076	15 038
FES - MEKNES	3 201 331	1 359 074	20 106 109	14 794
GRAND-CASABLANCA SETTAT	5 280 483	3 704 023	146 048 641	39 430
GUELMIM - OUED NOUN	325 876	108 033	1 094 773	10 134
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	284 078	143 810	2 309 277	16 058
L'ORIENTAL	1 762 781	920 754	11 635 849	12 637
MARRAKECH - SAFI	3 442 588	1 083 374	17 505 170	16 158
SOUSS-MASSA	2 060 014	825 360	12 941 500	15 680
RABAT - SALE - KENITRA	3 498 745	1 828 936	42 746 846	23 373
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 728 475	1 178 510	15 523 547	13 172
Total général	25 837 323	11 963 414	279 223 935	23 340

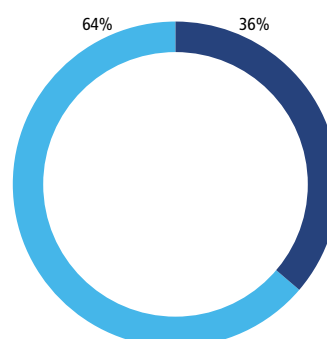
b. Ségrégation par genre

Les femmes représentent en général près du tiers des utilisateurs des services bancaires. À fin 2018, la répartition du côté « offre »²⁷ se présente comme suit :

RÉPARTITION DES COMPTES PAR GENRE



RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR GENRE



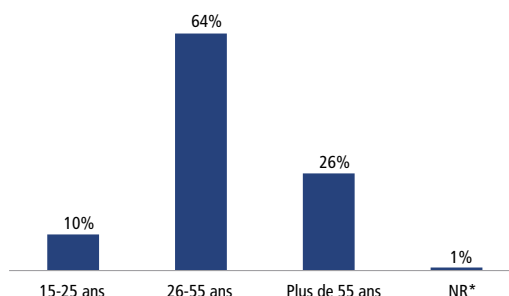
■ Femmes ■ Hommes

c. Répartition par groupe d'âge

Les données disponibles²⁸ montrent que la pénétration des comptes demeure faible chez les jeunes adultes à fin 2018.

Selon les tranches d'âge, 10% des comptes sont détenus par des personnes âgées de 15 à 25 ans, contre 64% des comptes détenus par la tranche d'âge des 26-55 ans.

PERSONNES PHYSIQUES TITULAIRES DE COMPTES PAR TRANCHE D'ÂGE



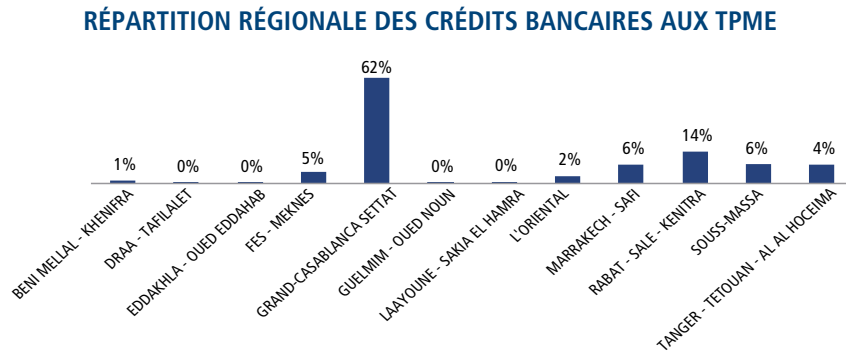
Ceci s'explique en partie par le niveau de chômage élevé sur cette catégorie de population. Une comparaison du taux d'inclusion financière des jeunes avec d'autres pays montre que plus le chômage des jeunes est élevé plus leur exclusion financière est forte.

27 Références : Centrale des comptes et Crédit Bureau.

28 Références : Centrale des comptes et Crédit Bureau / *NR : Information sur l'âge non renseignée par la banque déclarante.

d. Cas des entreprises

La répartition régionale des crédits bancaires aux TPME à fin 2018 se présente comme suit :



L'analyse de la répartition du crédit bancaire par taille d'entreprise fait ressortir une baisse de 11,8% entre 2017 et 2018 pour les TPME qui s'explique par le recul de 23,5% des crédits accordés aux PME, qui a toutefois été compensé par la forte hausse de 41,2% des crédits octroyés aux TPE.

Par région, l'expansion de 123,5% du crédit aux TPME enregistrée par la région d'Eddakhla - Oued Eddahab a été largement compensée par la baisse de 15,9% de la région de Grand-Casablanca Settata qui représente plus de 60% du montant total des crédits accordés aux TPME.

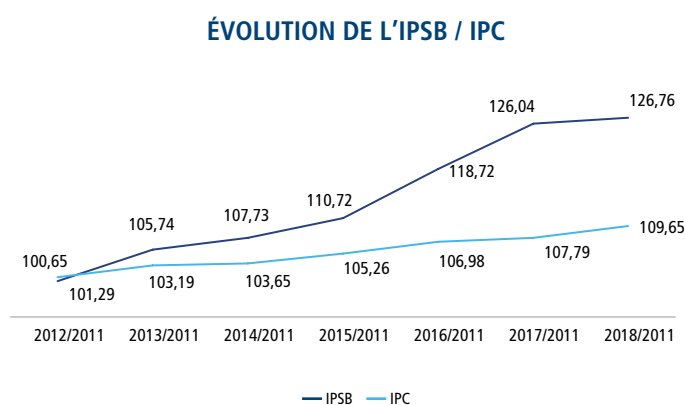
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉDITS BANCAIRES AUX ENTREPRISES PAR TAILLE

Région	2017				2018				Variation en %			
	TPE	PME	TPME	TPE	PME	TPME	TPE	PME	TPME	TPE	PME	TPME
BENI MELLAL - KHENIFRA	238 165	627 400	865 565	237 882	742 965	980 847	-0,1	18,4	13,3			
DRAA - TAFILALET	86 259	82 216	168 475	99 654	111 386	211 040	15,5	35,5	25,3			
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	76 753	58 156	134 909	167 828	133 646	301 475	118,7	129,8	123,5			
FES - MEKNES	914 584	6 333 202	7 247 786	1 175 333	5 318 269	6 493 602	28,5	-16	-10,4			
GRAND-CASABLANCA SETTAT	18 676 681	81 354 061	100 030 742	28 016 369	56 118 783	84 135 152	50	-31	-15,9			
GUELMIM - OUED NOUN	28 549	5 021	33 570	26 200	4 294	30 494	-8,2	-14,5	-9,2			
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	115 337	384 530	499 867	165 131	430 124	595 255	43,2	11,9	19,1			
L'ORIENTAL	579 742	1 822 994	2 402 736	591 608	1 732 900	2 324 507	2	-4,9	-3,3			
MARRAKECH - SAFI	1 286 828	6 823 064	8 109 892	2 126 337	6 432 185	8 558 522	65,2	-5,7	5,5			
RABAT - SALE - KENITRA	3 150 960	18 410 956	21 561 916	3 006 379	15 851 638	18 858 017	-4,6	-13,9	-12,5			
SOUSS - MASSA	2 080 763	6 107 429	8 188 192	2 679 349	5 775 968	8 455 317	28,8	-5,4	3,3			
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	694 722	4 052 679	4 747 401	1 149 211	3 756 615	4 905 826	65,4	-7,3	3,3			
Total général	27 929 343	126 061 708	153 991 051	39 441 280	96 408 771	135 850 052	41,2	-23,5	-11,8			

II.3- QUALITÉ

II.3-1- Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB)

À fin 2018, l'IPSB s'est établi à 126,76 enregistrant ainsi une hausse de 26 points par rapport à l'année de référence 2011, et une quasi-stagnation par rapport à 2017. Cette tendance haussière par rapport à l'année de référence traduit le renchérissement des services bancaires qui composent le panier, notamment du « Package », des « Frais de tenue de compte » et de la « Carte bancaire Electron ».



Étant calculé sur la base d'une pondération par les parts de marché et le poids des services dans le panier, l'évolution de l'IPSB est expliquée principalement par la variation des paramètres suivants :

- Structure du panier ;
- Parts de marchés des banques ;
- Prix des principaux services composant le panier.

S'agissant de la structure du panier, les commissions perçues sur le package, la tenue de compte et la carte bancaire continuent de représenter plus de 80% du total des commissions depuis l'année de référence 2011. Ainsi, toute évolution de la tarification de ces trois services, notamment par les banques qui prédominent le marché bancaire, aura un impact significatif sur l'IPSB.

STRUCTURE DU PANIER ET COMPOSITION DE L'IPSB

	Structure Panier					IPSB					Evolution annuelle
	2011	2015	2016	2017	2018	IPSB 2015/2011	Evolution	IPSB 2016/2011	IPSB 2017/2011	IPSB 2018/2011	
Package	19,6%	27,7%	33,8%	36,7%	36,4%	31,93	4,27	42,10	49,20	49,06	-0,14
Frais de tenue de compte	47,4%	41,2%	34,9%	33,1%	31,7%	46,97	-0,91	44,46	44,61	44,12	-0,49
Retrait par chèque guichet	2%	2,6%	2,7%	2,9%	2,6%	2,56	-0,13	2,81	3,11	2,80	-0,31
Encaissement de chèques	3,1%	2,5%	2,8%	2,7%	2,6%	2,81	-0,05	3,25	3,16	3	-0,16
Virement vers banque confrère	1,7%	2%	2,1%	2,2%	2,4%	2,07	-0,04	2,38	2,89	3,17	0,29
Prélèvement automatique	4,6%	3,2%	3,1%	3%	3,4%	3,22	-0,13	3,15	3,03	3,38	0,35
Mise à disposition émission	2,3%	2%	2,1%	2%	1,9%	2,04	-0,15	2,09	2,08	1,96	-0,12
Certification de chèque	1,3%	1,1%	1,1%	1%	1%	1,39	0,03	1,37	1,32	1,22	-0,10
Opposition sur chèque volé ou perdu	0,1%	0,1%	0%	0%	0%	0,09	0,01	0,06	-	-	-
Carte bancaire	13,1%	13,7%	13,1%	12,5%	14,1%	13,91	0,39	13,34	13,33	14,38	1,05
Opposition sur carte bancaire	0,2%	0,2%	0,1%	0%	0%	0,24	0,03	0,05	-	-	-
Frais banque sur internet	1,2%	0,8%	0,6%	0,5%	0,4%	0,62	-0,27	0,14	0,03	-	-0,03
Droit de garde	2,9%	2,5%	2,8%	2,7%	3,2%	2,45	-0,03	2,83	2,74	3,23	0,49
Commissions sur ordres de bourse	0,5%	0,4%	0,7%	0,6%	0,4%	0,41	-0,04	0,69	0,56	0,43	-0,13
	100%	100%	100%	100%	100%	110,72	2,99	118,72	126,04	126,76	0,72

Au terme de 2018, la part des frais de tenue de compte a enregistré une baisse de près de 0,5% par rapport à 2017 tandis que celle de la carte bancaire a augmenté de 1,05%.

II.3-2- Abordabilité des services financiers

L'un des objectifs de l'inclusion financière est de permettre un accès à des produits et services financiers abordables pour les différents segments de la population. A cet effet, de nombreuses initiatives ont été entreprises par le secteur bancaire sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib afin d'améliorer la tarification des services. C'est ainsi que les banques marocaines ont adopté la gratuité de 22 services de base au profit des citoyens.

ENCADRÉ : SERVICES FINANCIERS OFFERTS PAR LES BANQUES

La directive D n°1/G/10 du 03/05/2010, relative aux services bancaires minimums devant être offerts par les banques à leur clientèle, à titre gratuit, porte sur les services bancaires suivants :

1. Ouverture de comptes ;
2. Délivrance de chéquier ;
3. Délivrance du livret d'épargne ;
4. Domiciliation de salaire ;
5. Demande d'attestation du relevé d'identité bancaire ;
6. Versement en espèces, hors acquittement du montant du timbre fiscal ;
7. Retrait d'espèces auprès du guichet détenteur du compte à débiter, à l'exclusion des retraits par 'Chèque Guichet' pour les clients détenteurs d'un chéquier ;
8. Retrait d'espèces sur présentation d'un carnet d'épargne auprès du guichet détenteur du compte à débiter ;
9. Retrait auprès des guichets automatiques bancaires de l'établissement détenteur du compte ;
10. Émission de virement de compte à compte, entre particuliers, au sein de la banque ;

ENCADRÉ : SUITE

11. Réception de virements nationaux ;
12. Réception de mises à disposition nationales, au sein du même établissement;
13. Etablissement et envoi du relevé de compte au client ;
14. Consultation et édition du solde et de l'historique du compte à travers le guichet automatique bancaire et/ou internet, hors frais de souscription à ces canaux de distribution ;
15. Changement des éléments d'identification du titulaire du compte ;
16. Clôture de comptes.

A compter du 02/04/2016, six nouvelles opérations gratuites ont été ajoutées à la liste des opérations :

17. Accès à la banque digitale ;
18. Recalcul du code PIN de la carte bancaire ;
19. Rejet de chèque pour motif de vice de forme ;
20. Opposition sur perte ou vol de la carte bancaire ;
21. Remplacement de la carte bancaire défectueuse non encore utilisée par le détenteur et ;
22. Opposition sur perte ou vol de chèque.

En outre, les banques marocaines ont développé au cours des dernières années des offres « Low Income Banking » au profit des segments à revenu bas pour promouvoir l'inclusion financière.

Par ailleurs, afin d'atteindre les populations exclues ou peu desservies par le système bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit, dans le cadre de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, une nouvelle catégorie d'établissements : « les établissements de paiement ». Cette catégorie d'établissements permettra la démocratisation des opérations de paiement, notamment à travers les solutions de paiement à bas coût, et favorisera à terme l'inclusion financière.

ENCADRÉ : COMPTES DE PAIEMENT

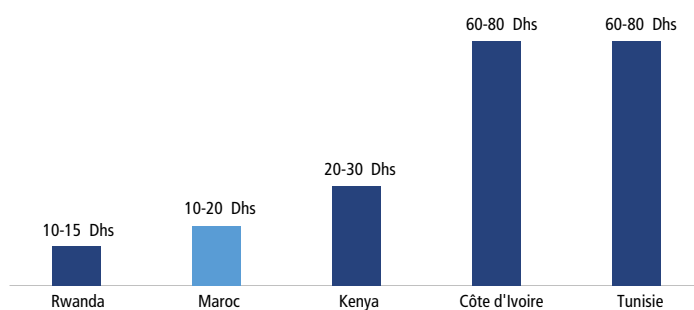
On entend par compte de paiement, conformément à l'article 16 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, tout compte détenu au nom d'un utilisateur de services de paiement et qui est exclusivement utilisé aux fins d'opérations de paiements.

Les exigences en matière d'identification des titulaires de comptes de paiement, telles que définies par la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/w/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sont en fonction des niveaux de plafonds maximums des comptes de paiement tels que définis ci-après :

- **Les comptes de paiement de niveau 1** : dont le plafond maximum ne doit, à aucun moment, dépasser un montant de 200 dirhams. L'ouverture de ces comptes requiert que le client dispose d'un numéro national de téléphonie mobile actif ;
- **Les comptes de paiement de niveau 2** : dont le plafond maximum ne doit, à aucun moment, dépasser un montant de 5 000 dirhams. L'ouverture de ces comptes nécessite, suite à un entretien, de remplir une fiche d'ouverture de compte au nom du titulaire, sur présentation d'un document d'identité officiel, en cours de validité, délivré par une autorité marocaine habilitée ou une autorité étrangère reconnue et portant la photographie du client et dont une copie est annexée à ladite fiche d'ouverture de compte ;
- **Les comptes de paiement de niveau 3** : dont le plafond maximum ne doit, à aucun moment, dépasser un montant de 20 000 dirhams. L'ouverture de ces comptes se fait suite à un entretien avec le titulaire du compte, en vue de recueillir tous les renseignements nécessaires pour vérifier son identité notamment le document d'identité officiel fourni pour l'identification, ses revenus, ainsi qu'un justificatif de son domicile.

Grâce aux initiatives du secteur, le Maroc bénéficie d'un positionnement bien plus compétitif par rapport aux pays comparables à savoir la Tunisie ou encore la Côte d'Ivoire.

PRIX DES SERVICES BANCAIRES BASIQUES (COMPTE BANCAIRE + CARTE DE DÉBIT) EN DIRHAM PAR MOIS À PARITÉ DU POUVOIR D'ACHAT



Ce constat est confirmé par les résultats de l'enquête Global Findex 2017 qui montrent que seuls 14% des adultes qui ne possèdent pas de compte réglementé considèrent le coût comme frein à la bancarisation contre un pourcentage de 25% à l'échelle mondiale.

بنك المغرب

ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

ANNEXE 1

PRINCIPAUX INDICATEURS MONÉTIQUES EN 2018 (SOURCE CMI)

ENCOURS D'ÉMISSION DE CARTES PAR SYSTÈMES DE PAIEMENT

Périodes	Cartes Visa	Cartes MasterCard	Cartes cmi	Cartes Privatives	Total
Au 31/12/2017	7 486 246	1 686 532	3 965 101	946 172	14 084 051
Au 31/12/2018	8 003 084	2 298 568	3 999 386	803 152	15 104 190
Variation	6,9%	36,3%	0,9%	-15,1%	7,2%

• ACTIVITÉ PAIEMENT

PAIEMENT DES PORTEURS MAROCAINS AU MAROC

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2017	40 708	19 782	5 210	1 384	290	77	46 208	21 245
Au 31/12/2018	52 057	23 609	6132	1587	307	79	58 496	25 275
Variation	27,9%	19,3%	17,7%	14,7%	5,9%	2,6%	26,6%	19%

PAIEMENT DES PORTEURS MAROCAINS A L'ÉTRANGER

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2017	1 649	1 806	1 502	823	3 152	2 629
Au 31/12/2018	2 397	2 261	2 807	1 239	5 204	3 500
Variation	45,4%	25,2%	86,9%	50,5%	65,1%	33,1%

PAIEMENT DES PORTEURS ÉTRANGERS AU MAROC

Périodes	Visa		Mastercard, Diner's, JCB		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2017	4 587	6 574	2671	4093	7 259	10 668
Au 31/12/2018	5 801	7 944	3 711	5 269	9 512	13 213
Variation	26,5%	20,8%	38,9%	28,7%	31%	23,9%

• ACTIVITÉ RETRAIT

RETRAITS « ON US* » GLOBAUX

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2017	187 912	181 348	50 086	35 923	7 150	4 529	245 149	221 802
Au 31/12/2018	207 733	200 633	50 743	37 408	6 146	3 922	264 622	241 962
Variation	10,5%	10,6%	1,3%	4,1%	-14%	-13,4%	7,9%	9,1%

Retraits « on us » : retraits effectués par les porteurs sur les GAB de leurs propres banques.

RETRAITS INTEROPÉRABILITÉ NATIONALE* (INTERBANCAIRES)

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2017	26 179	19 260	2 612	1 475	0	0	28 792	20 736
Au 31/12/2018	29 191	21 572	2 714	1 629	0	0	31 905	23 201
Variation	11,5%	12%	3,9	10,3%			10,8%	11,9%

* Retraits interopérabilité nationale : retraits effectués par les porteurs sur les GAB des banques consœurs.

RETRAITS DES PORTEURS MAROCAINS À L'ÉTRANGER

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2017	184	485	90	174	275	659
Au 31/12/2018	212	546	162	257	373	803
Variation	14,5%	12,5%	77,9%	47,1%	35,4%	21,6%

RETRAITS DES PORTEURS ÉTRANGERS AU MAROC

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2017	5 004	6 773	3 493	4 720	8 498	11 494
Au 31/12/2018	5 303	7 338	3 796	5 153	9 099	12 491
Variation	6%	8,3%	8,6%	9,2%	7,1%	8,7%

ÉVOLUTION DU RÉSEAU GAB

Année	Réseau GAB Maroc	Dont nouv. Inst.	Var / An
2000	740	166	28,9%
2001	968	228	30,8%
2002	1 179	211	21,8%
2003	1 385	206	17,5%
2004	1 727	342	24,7%
2005	2 132	405	23,5%
2006	2 761	629	29,5%
2007	3 159	398	14,4%
2008	3 629	470	14,9%
2009	4 144	515	14,2%
2010	4 544	400	9,7%
2011	5 024	480	10,6%
2012	5 476	452	9%
2013	5 895	417	9,4%
2014	6 234	339	5,8%
2015	6 529	295	4,7%
2016	6 821	292	4,5%
2017	7 025	204	3%
2018	7 289	266	3,8%

ANNEXE 2

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES SUR LES PLACES DE COMPENSATION (MONTANTS BRUTS ET REJETS)

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES INTERBANCAIRES (MONTANTS BRUTS)

(en milliers de dirhams)

	2018	2017	2016	Var 18/17
Chèques	1 009 787 540	1 030 519 624	1 008 485 972	-2%
LCN	233 321 927	229 205 832	217 902 058	1,8%
Virements	503 244 967	474 957 070	440 381 117	6%
Prélèvements	33 812 483	32 157 172	30 729 998	5,1%
TOTAL	1 780 166 917	1 766 839 699	1 697 499 147	0,8%

ÉVOLUTION DES REJETS (EN NOMBRE)

	2018	2017	2016	Var 18/17
LCN	771 917	717 600	658 826	7,6%
Prélèvements	5 769 948	4 947 613	4 849 811	16,6%
Chèques	744 286	699 031	720 109	6,5%

ÉVOLUTION DES REJETS (EN VALEUR)

(en milliers de dirhams)

	2018	2017	2016	Var 18/17
LCN	28 941 509	26 089 678	23 612 214	10,9%
Prélèvements	16 481 376	14 577 673	14 405 235	13,1%
Chèques	28 035 480	25 560 255	25 674 846	9,7%

TAUX DE REJET (EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES OPÉRATIONS ÉCHANGÉES)

	2018	2017	2016
LCN	15,43%	16,36%	15,73%
Chèques	2,56%	2,44%	2,48%
Prélèvements	65%	61%	62%

TAUX DE REJET (EN POURCENTAGE DE LA VALEUR DES OPÉRATIONS ÉCHANGÉES)

	2018	2017	2016
LCN	11,08%	11,38%	10,84%
Chèques	2,63%	2,48%	2,55%
Prélèvements	48,74%	45,33%	46%

ANNEXE 3

ACTIVITÉ DE LA CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT EN 2018

ETAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LA CIP DURANT L'ANNÉE 2018

Mois	Déclarations d'incidents de paiement	Régularisations d'incidents de paiement	Incidents de paiement échus	Demandes de renseignements
Janvier	38 043	9 383	17 199	308 501
Fevrier	33 314	9 854	16 149	314 233
Mars	37 064	11 276	15 512	348 560
Avril	35 675	9 967	17 144	327 441
Mai	40 324	9 922	18 130	305 435
Juin	34 639	9 237	15 671	279 445
Juillet	36 813	9 052	18 705	368 586
Août	42 764	7 092	17 256	240 695
Septembre	38 637	7 933	16 860	283 621
Octobre	42 972	11 292	18 549	388 892
Novembre	37 888	8 751	16 882	301 843
Décembre	42 155	9 997	17 141	342 499
Total	460 288	113 756	205 198	3 809 751

VENTILATION PAR OBJET ET CANAL D'ARRIVÉE DES REQUÊTES DES CLIENTS, REÇUES ET TRAITÉES DURANT L'ANNÉE 2018

Mois	Répartitions des réclamations et demandes de renseignements par canaux d'arrivée				Répartition des réclamations par objet			
	Guichet	Courrier	Application Web	Total	Interdictions à tort	Autres réclamations	Demandes de renseignements	Total
JANVIER	251	4	23	278	14	6	255	275
FEVRIER	273	3	17	293	8	10	276	294
MARS	391	2	22	415	14	2	393	409
AVRIL	371	0	19	390	11	8	371	390
MAI	359	0	14	373	3	10	359	372
JUIN	325	0	15	340	10	7	325	342
JUILLET	410	1	12	423	8	28	411	447
AOÛT	243	0	13	256	7	1	243	251
SEPTEMBRE	258	0	12	270	8	17	258	283
OCTOBRE	280	1	19	300	12	0	281	293
NOVEMBRE	229	0	8	237	6	0	229	235
DÉCEMBRE	256	0	29	285	13	0	256	269
TOTAL	3 646	11	203	3 860	114	89	3 657	3 860

**VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS DES IP DÉCLARÉS À LA CIP AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EN NOMBRE)**

Catégorie	PP		PM		Total	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Montant du chèque						
Inférieur à 500 DH	2,68%	2,68%	1%	1%	2,30%	2,30%
Entre 500 DH et 1 000 DH	6,35%	9,03%	2,63%	3,64%	5,52%	7,82%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	31,18%	40,21%	21,82%	25,46%	29,07%	36,89%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	18,18%	58,39%	15,99%	41,45%	17,69%	54,58%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	32,43%	90,81%	39,10%	80,54%	33,93%	88,50%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	5,04%	95,85%	9,58%	90,13%	6,06%	94,57%
Supérieur à 100 000 DH	4,15%	100%	9,87%	100%	5,43%	100%

**VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS DES IP DÉCLARÉS À LA CIP AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EN VALEUR)**

Catégorie	PP		PM		Total	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Montant du chèque						
Inférieur à 500 DH	0,04%	0,04%	0,01%	0,01%	0,03%	0,03%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,18%	0,22%	0,04%	0,05%	0,13%	0,16%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	3,13%	3,35%	1,26%	1,31%	2,46%	2,62%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	4,86%	8,21%	2,35%	3,66%	3,96%	6,58%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	26,85%	35,06%	19,02%	22,68%	24,05%	30,63%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	13,14%	48,20%	13,53%	36,21%	13,28%	43,92%
Supérieur à 100 000 DH	51,80%	100%	63,79%	100%	56,08%	100%

VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS DES IMPAYÉS LCN DÉCLARÉS À CIL AU 31 DÉCEMBRE 2018 (EN NOMBRE)

Catégorie	Personnes Physiques			Personnes Morales			TOTAL		
	Nombre	%	% cumulé	Nombre	%	% cumulé	Nombre	%	% cumulé
Tranche de Montant									
Inférieur à 500 DH	655	0,06%	0,06%	539	0,08%	0,08%	1 194	0,06%	0,06%
Entre 500 DH et 1 000 DH	6 326	0,54%	0,60%	3 183	0,45%	0,53%	9 509	0,51%	0,57%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	247 133	21,17%	21,77%	89 215	12,61%	13,14%	336 348	17,94%	18,51%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	309 276	26,49%	48,26%	105 026	14,85%	27,98%	414 302	22,10%	40,61%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	517 783	44,36%	92,62%	310 388	43,88%	71,86%	828 171	44,18%	84,79%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	57 241	4,90%	97,52%	89 893	12,71%	84,57%	147 134	7,85%	92,63%
Supérieur à 100 000 DH	28 930	2,48%	100%	109 162	15,43%	100%	138 092	7,37%	100%
TOTAL	1 167 344	100%		707 406	100%		1 874 750	100%	

VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS DES IMPAYÉS LCN DÉCLARÉS À CIL AU 31 DÉCEMBRE 2018 (EN VALEUR)

Catégorie	Personnes Physiques			Personnes Morales			TOTAL		
	Montant	%	% cumulé	Montant	%	% cumulé	Montant	%	% cumulé
Tranche de Montant									
Inférieur à 500 DH	234 886	0%	0%	199 801	0%	0%	434 687	0%	0%
Entre 500 DH et 1 000 DH	4 615 137	0,02%	0,02%	2 380 395	0,01%	0,01%	6 995 532	0,01%	0,01%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	737 017 656	3,21%	3,23%	271 586 590	0,58%	0,59%	1 008 604 247	1,45%	1,46%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	1 978 360 216	8,62%	11,85%	730 114 834	1,56%	2,15%	2 708 475 050	3,89%	5,35%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	9 839 527 511	42,88%	54,73%	7 330 468 362	15,70%	17,85%	17 169 995 873	24,66%	30,01%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	3 599 194 425	15,68%	70,42%	6 030 269 960	12,92%	30,77%	9 629 464 385	13,83%	43,84%
Supérieur à 100 000 DH	6 789 009 388	29,58%	100%	32 320 609 763	69,23%	100%	39 109 619 151	56,16%	100%
TOTAL	22 947 959 219	100%		46 685 629 705	100%		69 633 588 924	100%	

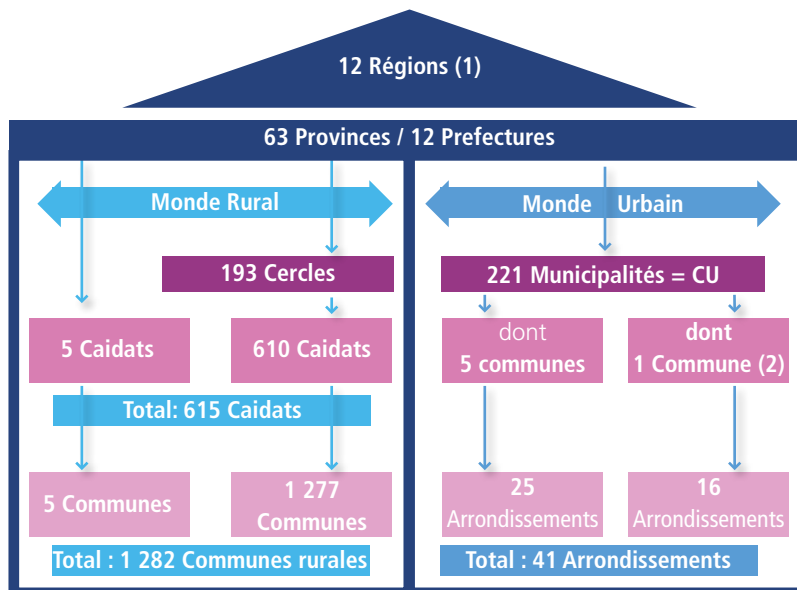
ANNEXE 4

SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

	Indicateur	Valeur	Source
Accès	Nombre de points d'accès	12 782	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Nombre de points d'accès pour 10,000 personnes au niveau national	5	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des unités administratives du 3 ^{ème} rang avec au moins un point d'accès	92%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes urbaines avec au moins un point d'accès	99%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes rurales avec au moins un point d'accès	25,2%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	72%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
Usage	Pourcentage des adultes titulaires d'un compte auprès d'une institution réglementée	59%	Données du côté de l'offre : Centrale des comptes
	Encours moyen des comptes de dépôt	28 087,82	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes ayant recours à des crédits bancaires	11%	Données du côté de l'offre : Crédit Bureau
	Part des TPME ²⁹ dans le total des crédits bancaires	37%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
Qualité	IPSB	126	Données du côté de l'offre : reporting des Banques

²⁹ Définie sur la base d'un chiffre d'affaires inférieur à 175 millions de dirhams.

RANGS ADMINISTRATIFS



(1) Liste des régions : BENI MELLAL - KHENIFRA / DRAA - TAFILALET / EDDAKHLA - OUED EDDAHAB / FES - MEKNES / GRAND-CASABLANCA SETTAT / GUELMIM - OUED NOUN / LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA / L'ORIENTAL / MARRAKECH - SAFI / SOUSS-MASSA / RABAT - SALE - KENITRA / TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA.

Avec une population globale de 33 848 242 selon le recensement de 2014.

(2) Commune de Casablanca est subdivisée en 8 préfectures d'arrondissements qui regroupent les 16 arrondissements.

Annexe 6

CRITÈRES DE MESURE DE L'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS

L'utilisation des services financiers est mesurée à travers la pénétration des dépôts et des crédits pour les individus et les entreprises ainsi que la fréquence d'utilisation de ces services. À cet effet, Bank Al-Maghrib analyse :

- Les reportings des banques ;
- Les données du crédit bureau et de la centrale des comptes ; et
- Les résultats des enquêtes du côté de la demande.

Les indicateurs sont ventilés par genre, niveau géographique, groupe d'âge et niveau de revenus.

Le genre des entreprises est défini suivant deux critères principaux : le capital social et la présidence de l'entreprise. En effet, une entreprise appartenant à une femme est celle :

- Acquise par une femme ou des femmes à plus de 51% de son capital ou
- Acquise par une femme ou des femmes à plus de 20% de son capital et ayant plus d'une femme comme présidente ou vice-présidente ou plus de 30% des membres du Conseil d'Administration qui sont des femmes.

Pour les TPE et PME, Bank Al-Maghrib retient le genre du promoteur de l'affaire ou du représentant légal de la société vis-à-vis de la banque.

بنك المغرب

Dépôt légal : 2019PE0103
ISSN : 2509-1123

بنك المغرب
بنك المغرب

